

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983  
(80<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 18 Novembre 1982.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENTIE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

1. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7358).

#### Relations extérieures. — Affaires européennes. Coopération et développement (suite).

Réponses de M. Cheysson, ministre des relations extérieures; M. Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes; M. Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, aux questions de :

M. Gilbert Gantier, Mme Dupuy, MM. Lauriol, Goulet, Barnier, Charles Millon, Defontaine.

*Suspension et reprise de la séance (p. 7363).*

#### I. — SERVICES DIPLOMATIQUES ET GÉNÉRAUX

Etat B.

Titre III (p.

Amendement n° 162 corrigé du Gouvernement : MM. le ministre des relations extérieures, Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services diplomatiques et généraux; François d'Aubert, Guidoni. — Adoption.

Adoption du titre III modifié.

★ (2 f.)

*Rappel au règlement (p. 7365).*

MM. Toubon, le président.

Titre IV (p. 7365).

Amendement n° 163 du Gouvernement : MM. Josselin, rapporteur spécial; François d'Aubert, Séguin. — Adoption.

Amendement n° 205 de M. Charles Millon : MM. Charles Millon, Josselin, rapporteur spécial; Mme Neiertz, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations extérieures; MM. Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles; le ministre des relations extérieures, Guidoni. — Rejet par scrutin.

Amendement n° 183 de M. Gilbert Gantier : MM. Gilbert Gantier, Josselin, rapporteur spécial; André Bellon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération et le développement; Deniau, rapporteur pour avis; le ministre des relations extérieures, Montdargent, le président. — Rejet.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C.

Titre V (p. 7370).

L'amendement n° 206 de M. Alain Madelin n'est pas soutenu.  
Amendement n° 164 du Gouvernement : MM. le ministre des relations extérieures; Josselin, rapporteur spécial. — Adoption.  
Adoption du titre V modifié.

## Titre VI (p. 7371).

Amendement n° 165 du Gouvernement. — Adoption.

Adoption du titre VI modifié.

## II. — COOPÉRATION

Amendement n° 166 du Gouvernement: MM. le ministre chargé de la coopération et du développement, Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la coopération et le développement. — Adoption.

La ligne II de l'état B est ainsi rédigée.

## Etat B.

## Titre III (p. 7371).

Amendement n° 167 du Gouvernement. — Adoption.

Adoption du titre III modifié.

## Titre IV (p. 7371).

Amendement n° 168 du Gouvernement. — Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Amendement n° 169 du Gouvernement. — Adoption.

La ligne II de l'état C est ainsi rédigée.

## Etat C.

## Titre V (p. 7371).

Amendement n° 170 du Gouvernement. — Adoption.

Adoption du titre V modifié.

## Titre VI (p. 7372).

Amendement n° 171 du Gouvernement. — Adoption.

Adoption du titre VI modifié.

L'amendement n° 172 du Gouvernement aménageant l'état F, annexé à l'article 45, sera examiné lors de la discussion des articles non rattachés.

## Après l'article 72 (p. 7372).

Amendements n° 207 de M. Josselin, 43 et 44 de la commission des finances, amendements identiques n° 125 de la commission des affaires étrangères et 66 de M. André Bellon: M. Josselin, rapporteur spécial; Mme Nelertz, rapporteur pour avis; MM. André Bellon, Deniau, rapporteur pour avis; le ministre des relations extérieures, Séguin. — Adoption de l'amendement n° 207 rectifié; les amendements n° 43, 44, 125 et 66 n'ont plus d'objet.

## 2. — Fait personnel (p. 7374).

MM. Deniau, le président.

## 3. — Ordre du jour (p. 7374).

PRESIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL,  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

## Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

RELATIONS EXTERIEURES - AFFAIRES EUROPEENNES  
COOPERATION ET DEVELOPPEMENT (suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des relations extérieures, du ministère des affaires européennes et du ministère de la coopération et du développement.

Nous abordons la phase des questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant: groupe Union pour la démocratie française, groupe socialiste, groupe du rassemblement pour la République.

Je rappelle que l'auteur de la question dispose au maximum de deux minutes et que le Gouvernement doit répondre après chaque question le plus brièvement possible.

Dans l'intérêt de ce débat, qui doit être rapide, je demande aux intervenants de respecter leur temps de parole.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre des relations extérieures, monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, à cette heure matinale, nous ne sommes pas encore extrêmement nombreux en séance, mais ma question n'en est pas moins essentielle puisqu'elle concerne l'accord gazier franco-algérien.

Cet accord prévoit, en effet, qu'en sus du prix commercial payé par Gaz de France pour les livraisons de gaz naturel liquéfié produit en Algérie, le Gouvernement français acquitte auprès de la partie algérienne une contribution budgétaire.

Votre projet de budget pour 1983 présente d'ailleurs à ce titre un chapitre 42-36 intitulé « Coopération avec l'Algérie » doté de la bagatelle de 1 400 millions de francs.

Plus que d'une coopération, il s'agit en réalité de la facture annuelle à payer pendant plusieurs années pour le surplus du gaz algérien. Je note au passage, d'ailleurs, que les Algériens se refusent à considérer cet accord comme autre chose qu'un contrat commercial. L'O. C. D. E. est, semble-t-il, du même avis car elle ne comptabilise pas ces crédits dans notre aide publique au développement.

Je vous poserai deux questions, monsieur le ministre des relations extérieures.

Trouvez-vous normal que l'on ampute ainsi pendant plusieurs années votre budget d'une ligne de crédits qui n'a rien à voir avec l'action que mène votre ministère ?

S'agissant d'un contrat commercial, pourquoi n'est-il pas, par exemple, honoré par Gaz de France qui demanderait, le cas échéant, par la suite, une subvention d'exploitation ?

Je voudrais souligner que 1 400 millions de francs, c'est aussi le quart de l'ensemble de votre budget consacré à l'action internationale; ce sont les quatre cinquièmes des contributions obligatoires de la France à l'ensemble des organisations internationales; c'est presque 80 p. 100 de plus que les dépenses d'enseignement primaire et secondaire à l'étranger, de la promotion de la langue française et des échanges linguistiques; c'est un tiers de plus que la subvention au fonds d'aide et de coopération !

Je n'ose imaginer tout ce que vous auriez pu faire de ces crédits et le nombre de pays et d'opérations qui en auraient bénéficié. Je n'ose pas imaginer non plus ce qu'il en a coûté d'opérations annulées ou ajournées lorsqu'il a bien fallu arbitrer au sein d'une enveloppe nécessairement limitée consacrée à l'aide aux pays en voie de développement !

S'agissant enfin d'un accord commercial dont le prix et les clauses d'indexation font appel à une contribution du budget de l'Etat français, c'est au Parlement qu'il appartient d'autoriser la ratification de cet accord conformément à l'article 53 de la Constitution.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. le président. Monsieur Gantier, veuillez poser votre question.

M. Gilbert Gantier. Le Premier ministre, que j'avais interrogé sur ce point, par voie de question écrite, m'avait d'ailleurs répondu le 29 mars dernier que « conformément à la Constitu-

tion, les accords intergouvernementaux franco-algériens seront soumis à l'approbation du Parlement lors de la prochaine session. » Il n'en a rien été.

Monsieur le ministre, quand sera soumis au Parlement le projet de loi autorisant la ratification de l'accord gazier franco-québécois.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Je vous remercie, monsieur Gantier, d'avoir bien voulu poser cette question qui permet de faire le point sur ce que l'on appelle l'accord gazier et sur les autres accords entre la France et l'Algérie.

Le Premier ministre a, en effet, dans une réponse à une question écrite que vous avez posée, indiqué que les accords intergouvernementaux franco-algériens seraient soumis à l'approbation du Parlement, conformément à la Constitution.

Les accords intergouvernementaux signés avec l'Algérie comprennent deux accords sectoriels portant respectivement sur l'habitat et les transports et un accord de coopération économique, signé le 21 juin dernier. Aucun de ces accords ne comporte d'engagement financier et, par conséquent, ne tombe sous les stipulations de la Constitution.

L'accord gazier, comme vient de le rappeler M. Gantier, a une allure commerciale. Il est conclu entre Gaz de France et la Sonatrach, société algérienne. Il n'y a pas d'accord formel entre la France et l'Algérie. En revanche, la France apporte un soutien à cette opération par l'inscription au budget d'une ligne, la ligne 42-36. Le Parlement sera appelé à se prononcer sur cette ligne et non pas sur l'accord qui est intervenu, je le répète, entre Gaz de France et la Sonatrach.

S'agissant de la valeur de cet accord, je signale d'abord que l'Italie, après la France qui avait elle-même suivi la Belgique, a fait conclure par sa société commerciale un accord du même genre.

Je souligne que, par ailleurs, la contrepartie que le Gouvernement apporte à cet accord, non pas sous la forme d'un acte juridique direct avec le gouvernement algérien mais sous celle que j'ai indiquée, relève bien de notre politique d'aide au développement et de soutien aux pays en voie de développement.

Cette action s'effectue de plusieurs manières. D'une part, nous valorisons une matière première et nous assurons une continuité à la recette du pays fournisseur. D'autre part, nous permettons de lancer des opérations de développement et je rappelle que nous y sommes d'ailleurs directement intéressés.

J'indique d'un mot que l'accord sur la construction de logements, qui a été conclu au printemps, porte déjà sur 14 500 logements et portera sur 24 000 logements. L'accord sur les transports, conclu la semaine dernière par M. le ministre d'Etat, ministre des transports, ouvre une perspective de 14 milliards de francs d'opérations.

Ces actions se résument d'ailleurs très simplement : le total des contrats signés avec l'Algérie pendant les trois premiers trimestres est de 8 300 millions de francs alors qu'il n'avait été que de 4 milliards en année pleine auparavant.

**M. Gilbert Gantier.** Cet accord n'en est pas moins tout à fait équivoque.

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Dupuy.

**Mme Lydie Dupuy.** Monsieur le ministre, lors de votre dernière conférence de presse, vous aviez indiqué, parmi les priorités en matière d'aide publique au développement, la zone d'Amérique centrale et les Petites Antilles. Comme il en a été décidé au cours du conseil restreint du 8 juin dernier, le Gouvernement entend donc faire des efforts particuliers en leur faveur.

Présidente du groupe d'amitié France-Grenade, j'ai été très attentive à ces informations. Aussi je vous demande sous quelle forme et par quels moyens vous comptez accorder cette aide.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

**M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.** Madame le député, il est, en effet, dans l'intention du

Gouvernement de faire un effort particulier sur les Petites Antilles qui se trouvent aujourd'hui dans une situation de disparité choquante avec la Guadeloupe et la Martinique, à tel point qu'elle peut prendre une allure de provocation.

Cette orientation fait partie de notre politique d'ensemble visant à « décriper l'environnement », en l'occurrence la région baignant nos départements et nos territoires d'outre-mer. C'est au demeurant le même raisonnement qui nous conduit à développer la coopération régionale dans l'Océan Indien ou encore à être attentifs à la situation dans la région de la Nouvelle-Calédonie.

S'agissant plus précisément des Petites Antilles, l'action mise en œuvre pour 1982 est encore d'une assez faible ampleur : 2,6 millions pour la Dominique, 2,160 millions pour Sainte-Lucie et Saint-Vincent, 0,5 million pour la Grenade. A partir de l'année prochaine, ces quatre îles pourront bénéficier de la procédure du fonds d'aide et de coopération, qui a l'avantage de les rendre éligibles pour des dons de manière plus simple, plus souple et plus substantielle en même temps. Grâce à un effort de solidarité, nous espérons rendre plus normales et moins choquantes les relations actuellement tissées entre les quatre îles des Petites Antilles et les deux îles de la Guadeloupe et de la Martinique, c'est-à-dire nos départements d'outre-mer.

Par ailleurs, nous faisons un effort sensible en direction de l'Amérique centrale puisque nous avons engagé pour 1982 environ 382 millions de francs dont 124 millions pour le Nicaragua, 132 pour le Honduras et 60 pour le Costa-Rica. Nous insistons beaucoup auprès de la Communauté européenne, non sans quelques difficultés d'ailleurs — nous nous heurtons à des oppositions de la part de certains de nos partenaires — pour qu'elle engage de son côté les crédits nécessaires pour l'aide au développement de l'Amérique centrale.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Lauriol.

**M. Marc Lauriol.** Messieurs les ministres, je voudrais appeler votre attention sur les préoccupations que nous pouvons avoir sur la position du franc au sein du système monétaire européen qui, notamment par rapport au deutsche mark, s'est récemment détériorée essentiellement, semble-t-il, pour les raisons suivantes.

D'abord, l'avènement en République fédérale d'Allemagne d'un gouvernement à direction démocrate chrétienne paraît avoir relancé la confiance dans la monnaie ouest-allemande.

Par ailleurs, les résultats du commerce extérieur français pour le mois de septembre, rendus publics en octobre, laissent prévoir un déficit commercial de plus de 100 milliards de francs pour l'ensemble de l'année 1982. Cette perspective démontre à tout le moins que la dernière dévaluation du franc n'a pas eu tous les effets escomptés.

Enfin, la dévaluation de 16 p. 100 de la monnaie suédoise décidée dès l'avènement du nouveau gouvernement social-démocrate en Suède a eu des conséquences sur l'ensemble de l'équilibre du système monétaire européen. En effet, cette dévaluation a mis en cause la compétitivité des produits danois, car, comme vous le savez, le Danemark est à la fois lié à la Communauté économique européenne et aux pays scandinaves.

L'idée a donc été émise, au sein de la Communauté économique européenne, d'un nouveau réajustement des parités à l'intérieur du système monétaire européen. Cette remise en cause pourrait se traduire, d'après les calculs, par une légère réévaluation du deutsche Mark et une forte dévaluation de la couronne danoise et, il semblerait, par une dévaluation beaucoup plus limitée du franc belge et probablement du franc français. Mais, rien n'est décidé. C'est précisément sur ce point que nous ne manquons pas d'inquiétudes.

Tout ce que nous pouvons constater, c'est qu'au 22 octobre 1982, un E. C. U. à son taux pivot valait 6,64 francs, ce qui traduisait déjà un décrochage et un recul de 17 p. 100 sur la fixation des dernières parités en juin 1982, après la dernière dévaluation du franc.

Dès lors, je vous pose une double question.

Quelles sont les perspectives que vous envisagez sur l'évolution prochaine du franc au sein du système monétaire européen ?

Pour parer aux menaces qui peuvent peser sur le franc, notre pays ne risquerait-il pas de verser dans le protectionnisme, ce qui serait en contradiction flagrante avec la construction européenne ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

**M. André Chandernagor,** ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes. Monsieur le député, votre question relève au premier chef des attributions de M. le ministre de l'économie et des finances. Je tiens cependant à redire ici, comme d'ailleurs le Gouvernement l'a constamment réaffirmé, que la politique économique et financière de la France est fondée sur l'appartenance de sa monnaie au système monétaire européen. Celui-ci est en effet au plan monétaire la traduction de l'engagement de la France en faveur d'une Communauté européenne de plus en plus solidaire et dynamique. Il constitue, face aux désordres actuels dus à la dégradation de l'ancien système monétaire international, un îlot d'ordre qu'il convient de préserver et si possible de développer.

Le système monétaire européen représente ainsi un appui essentiel de la politique économique et contribue en tant que tel à l'objectif de la réduction de l'inflation et du rééquilibrage des échanges extérieurs.

La France, qui est un des principaux membres du système monétaire européen, entend donc clairement y rester et tenir dans la vie et le développement de ce système sa place. Elle poursuivra à travers ce mécanisme sa coopération monétaire avec ses partenaires européens.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. le ministre chargé des affaires européennes.** J'ajoute, monsieur le député, que le franc, n'a pas connu de tensions particulières au sein du système monétaire européen au cours de ces dernières semaines.

Vous avez évoqué à la fin de votre propos je ne sais quelle fuite dans le protectionnisme.

**M. Marc Lauriol.** Non, une menace !

**M. le ministre chargé des affaires européennes.** Il n'en reste pas moins que le Gouvernement, comme il est normal, est soucieux d'un équilibre raisonnable des échanges. Comme je l'ai rappelé hier dans mon intervention, plutôt que d'enterrer constamment l'antienne « Libéralisons ! Libéralisons ! » il serait plus opportun de faire en sorte que les échanges soient réciproques et équilibrés. Ce point est essentiel.

Certains évoquent le « protectionnisme français », et on parle même aujourd'hui au plan international du « protectionnisme communautaire ».

**M. Marc Lauriol.** Ce qui est différent !

**M. le ministre chargé des affaires européennes.** Je rappelle que la Communauté européenne est l'ensemble économique le plus ouvert du monde et de très loin par rapport à tous les autres, notamment par rapport aux Etats-Unis et au Japon. C'est un fait.

Par ailleurs, s'agissant des problèmes intérieurs à la Communauté, je tiens à faire justice de certaines accusations. Tel ou tel formule des critiques à l'encontre des décisions prises aujourd'hui par la France dans un certain nombre de secteurs et elles ont été développées sur ces bancs au cours des débats budgétaires. Mais nul n'est exempt de péchés. Si l'on voulait bien examiner ce qu'il reste d'entraves au commerce intérieur de la Communauté, on s'apercevrait que nombre de nos partenaires pourraient aussi, de temps en temps, balayer devant leur porte.

Nous ne manquerons pas, le cas échéant, si le procès devait continuer, de mettre chacun devant ses responsabilités.

**M. le président.** La parole est à M. Lauriol.

**M. Marc Lauriol.** M. Nungesser, qui est retenu par des obligations impérieuses dans sa mairie, m'a demandé de donner connaissance au Gouvernement de la question qu'il entend lui poser. Je lis donc cette question.

La discussion du budget de votre ministère, monsieur le ministre, a consisté, suivant la tradition, plus en un débat de politique internationale qu'en un examen approfondi des crédits de votre ministère. Et pourtant, cette approche n'est pas inutile, si on partage le souci de l'efficacité et celui du rayonnement de la France.

Dans ce monde difficile où la concurrence internationale est de plus en plus âpre, les représentants de la France : ambassadeurs, consuls, conseillers commerciaux et culturels, souffrent souvent d'une insuffisance de moyens peu compatible avec les ambitions diplomatiques d'un pays dont le rayonnement traditionnel est grand et qui veut s'affirmer comme une puissance économique moderne.

Sans doute la condition de nos représentants diplomatiques s'est-elle améliorée depuis les années où mes fonctions ministérielles — c'est M. Nungesser qui s'exprime, je le précise ! — me conduisaient fréquemment à l'étranger. Mais, hélas, dans certains postes, nos représentants travaillent encore dans des conditions matérielles et morales souvent plus mauvaises que celles de la plupart de leurs collègues, représentant des pays plus pauvres que le nôtre.

Ne pourrait-on accomplir un effort comparable à celui qui a été réalisé en faveur de nos préfets depuis quelques années ?

Je voudrais, dans le même ordre d'idées, appeler votre attention sur l'indispensable amélioration de nos moyens de diffusion de la culture, voire simplement de l'information et de la documentation. Bien souvent, nos consuls apprennent par la presse locale les déplacements de personnalités ou de délégations françaises !

Un effort important reste à faire, monsieur le ministre, pour améliorer l'information de ceux qui sont chargés d'assurer la représentativité et la crédibilité de notre pays. Je vous remercie par avance de la considération que vous porterez à ces suggestions. Il y va du rayonnement politique, économique et culturel de la France.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** Je tiens à remercier M. Nungesser de m'avoir posé cette question. Elle témoigne de son intérêt pour la représentation extérieure de la France et je suis convaincu que les chefs de poste et leurs agents y seront très sensibles.

Le débat d'hier a en effet permis d'évoquer quelques problèmes de politique étrangère. M. Nungesser sera heureux de savoir que nombre de questions d'ordre matériel ont été abordées également et cela à l'initiative de plusieurs des rapporteurs, notamment Mme Neiertz.

L'amélioration des conditions d'existence de nos représentants à l'étranger fait évidemment partie de notre souci constant, souci qui doit être tempéré ou équilibré non seulement par les exigences de la rigueur budgétaire, mais également par le fait que ces contraintes pèsent aussi sur les personnels qui travaillent à l'administration centrale ou dans d'autres départements ministériels.

Je me contenterai donc de rappeler les premiers points qui ont été évoqués par les rapporteurs et par moi-même à cette tribune.

Nous accomplirons un effort considérable sur le plan immobilier, puisque 158,4 millions d'autorisations de programme sont inscrits au projet de budget pour 1983 afin de permettre la poursuite d'une série d'opérations d'investissement, au nombre desquelles je citerai la construction d'une nouvelle ambassade à Washington par exemple ou celle d'instituts français à l'étranger, de centres culturels et d'Alliance française.

Nous avons obtenu du ministre de l'économie et des finances, je l'ai rappelé hier, l'accélération du jeu du mécanisme d'ajustement des rémunérations, d'une part, aux variations des taux de change et, d'autre part, aux évolutions des prix dans les pays de résidence. Il y a, certes, un retard dans les paiements, mais l'ajustement est automatique et total. J'ajoute que ce mécanisme s'applique à l'ensemble des personnels titulaires et contractuels et donc également à ceux qui dépendent des services culturels.

La revalorisation des frais de fonctionnement a dépassé l'actualisation de 8 p. 100 qui a été par ailleurs effectuée puisque 73 millions de francs sont venus s'ajouter, au titre de différentes dépenses de fonctionnement — loyers, chiffre, déplacements, etc. — pour couvrir les variations des taux de change.

Quant à la liaison entre le département, l'administration centrale et les agents en poste à l'étranger, elle n'a cessé de s'améliorer au cours des dernières années, notamment par la création d'un service du chiffre qui est presque sans égal dans le monde, en tout cas sans égal en Europe.

Je remercie également M. Nungesser d'avoir évoqué le problème posé par les déplacements à l'étranger de personnalités sans que nos représentants aient pu en être informés suffisamment à l'avance. Nous ne cessons de rappeler cette nécessité aux membres du Gouvernement, bien entendu, mais aussi, permettez-moi de l'indiquer, monsieur le député, aux parlementaires.

**M. Marc Lauriol.** Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Goulet.

**M. Daniel Goulet.** Monsieur le ministre, la valeur d'une politique se juge à la conformité des résultats aux objectifs qu'elle s'était fixés.

En ce qui concerne le désarmement, qu'en était-il, parmi les 110 propositions 'Désarmement progressif simultané en vue de la dissolution des blocs militaires dans l'équilibre préservé des forces en présence ; action internationale énergique contre la dissémination de l'arme nucléaire ; ouverture d'une négociation sur la sécurité collective de l'Europe à partir de la conférence sur la réduction des forces et des tensions ; retrait des fusées soviétiques SS 20 et exigence du retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan.

Pourriez-vous me dire ce qu'il en est aujourd'hui de la préservation — grâce à la France — de l'équilibre de ces forces militaires ? Pourriez-vous indiquer quelles suites ont été données aux initiatives françaises relatives à la dissolution des blocs et à la dissémination de l'arme nucléaire ainsi qu'à la négociation sur la sécurité collective en Europe ?

Enfin, pourriez-vous nous préciser à quel résultat concret ont abouti vos démarches relatives au démantèlement des SS 20 et au retrait soviétique de l'Afghanistan ?

Bref, pourriez-vous nous rappeler quels sont les points positifs de la diplomatie française ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** Monsieur le député, permettez-moi de vous dire que vos questions mériteraient un débat entier. L'Assemblée et le Sénat ont d'ailleurs déjà eu l'occasion de débattre les problèmes du désarmement. Peut-être pourraient-ils fournir le thème d'un prochain débat au cours de cette session, consacré à la politique étrangère, débat dont nous sommes convenus hier, explicitement pour certains et implicitement pour d'autres. La conférence des présidents en sera saisie par le Gouvernement.

Il est bien difficile de vous répondre en quelques mots.

Le sujet le plus actuel soulevé par votre question est celui de la conférence de Madrid qui fait suite aux accords d'Helsinki : la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe est en session. Nous entendons bien que cette session soit la dernière et que la conférence sur le désarmement en Europe, proposée il y a longtemps déjà par le Gouvernement français, fasse l'objet d'un accord.

Le document des neutres et des non-alignés devrait offrir une possibilité d'accord général et, par conséquent, entraîner la convocation de la première réunion qui portera sur les mesures de confiance.

Les conversations de Genève entre les Américains et les Soviétiques sont engagées. Elles sont divisées — comme vous le savez — en deux volets : l'un relatif aux armes à moyenne portée, l'autre, aux forces stratégiques nucléaires.

Avec nos partenaires européens, plus particulièrement avec notre partenaire allemand, nous ne cessons de rappeler à nos amis américains que le progrès de cette négociation est essentiel si l'on veut ramener l'équilibre des forces nucléaires à un niveau sensiblement plus bas, au niveau le plus bas possible à partir duquel nous pourrions envisager une conversation plus générale sur les problèmes nucléaires, mais il n'en est pas question tant que les forces nucléaires américaines et soviétiques restent au niveau que vous connaissez.

Face à l'occupation de l'Afghanistan, nous n'avons cessé de marquer notre position en affirmant que nos relations avec l'Union soviétique, si fructueuses qu'elles puissent être dans les domaines technique, économique et scientifique, ne pourraient atteindre leur pleine dimension sur le plan politique qu'après l'évacuation desdites forces de l'Afghanistan.

En matière de dissémination nucléaire, notre action est constante. Des progrès importants ont été accomplis au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Un certain nombre d'idées nouvelles y sont actuellement avancées ; je serai très heureux d'en entretenir la commission des affaires étrangères, voire l'Assemblée s'il y a un débat général sur la limitation des armements.

**M. le président.** La parole est à M. Barnier.

**M. Michel Barnier.** Monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, en prenant connaissance de votre budget, nous avons été un certain nombre à avoir eu envie de dire : dommage !

Voilà en effet un secteur, la coopération avec les pays du tiers monde, qui constitue depuis plusieurs années une priorité du Gouvernement et l'un des axes de notre politique étrangère. Voilà un secteur où tant d'idées, tant de pensées généreuses ont été lancées. Or, que constatons-nous aujourd'hui ? Une administration désorganisée, incapable de digérer une réforme pourtant longuement mûrie, plus d'une fois ajournée, une réforme qui n'a été finalement approuvée que du bout des lèvres et qui a conduit à cette situation un peu paradoxale où les différents services concernés ne savent même pas encore quelles sont leurs compétences exactes !

Le plus grave est que notre coopération avec les pays en voie de développement s'en ressent parce que, en donnant une telle priorité aux réformes de structure, vous avez négligé une intendance qui ne suit plus, et parce que les difficultés économiques et financières dont votre gestion est la cause ont rendu nécessaires des arbitrages défavorables à l'aide au développement, enfin parce que l'enveloppe de l'aide est grevée par la charge induite du gaz algérien et par l'inertie des protocoles financiers. On en arrive à cette situation paradoxale où votre budget diminue en valeur réelle et où le principal instrument de la coopération française en Afrique, le fonds d'aide et de coopération, diminue de près de 10 p. 100 en valeur réelle lui aussi. On constate en effet que l'accroissement des crédits de la coopération ne sera que de 7,9 p. 100, ce qui ne compensera sans doute pas l'inflation. Au sein de cette enveloppe, les dépenses de fonctionnement, les moyens des services augmenteront de 16 p. 100, alors que les interventions publiques au titre des dépenses ordinaires ne s'élèveront que de 8,5 p. 100. Plus grave, les dépenses en capital ne seront dotées que de 0,13 p. 100 de crédits supplémentaires, l'essentiel étant constitué par le fonds d'aide et de coopération — plus 1,4 p. 100, soit une baisse considérable en termes réels.

**M. le président.** Monsieur Barnier, je vous invite à conclure.

**M. Michel Barnier.** Je conclus, monsieur le président.

Nous voilà donc confrontés à un bien triste bilan : la réforme de la coopération a suscité l'inquiétude de nos alliés africains, inquiétude que ne peut que conforter l'amputation du principal instrument de notre coopération avec ces pays ; nous n'en avons tiré aucun bénéfice auprès des autres pays en voie de développement, à l'exception, peut-être, de l'Algérie. Monsieur le ministre, quel bilan dressez-vous, pour ce qui vous concerne, de cette réforme administrative après les remous suscités, notamment au sein de la direction des relations culturelles, et dont la presse s'est fait l'écho ?

En commission des finances, vous ne pouviez pas répondre — je reprends vos propos — pour votre collègue chargé des relations extérieures. Dans la mesure où vous êtes tous les deux présents, peut-être pourrions-nous obtenir cette fois-ci une réponse complète ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de la coopération et du développement.

**M. le ministre chargé de la coopération et du développement.** Monsieur Barnier, je n'entends pas reprendre le débat d'hier soir, qui est reproduit dans le compte rendu analytique de ce matin. Cela dit, je veux bien expliquer à nouveau, et très brièvement, sur l'état du budget et, surtout, relever quelques inexactitudes dans votre analyse.

Il est vrai que le budget de la coopération et du développement, tel qu'il est consigné dans le « bleu », est en faible augmentation — 7,08 p. 100. Il participe en effet de l'effort de rigueur d'ensemble du budget de la nation.

Par ailleurs, j'ai noté hier soir que, grâce à l'ensemble des instruments d'aide au développement, l'aide publique française, elle, s'accroît d'une manière sensible puisque, l'année prochaine,

elle dépassera les 20 milliards de francs pour atteindre 0,52 p. 100 du produit national brut, au moment même où nous constatons malheureusement qu'un certain nombre de grandes puissances industrielles fléchissent dans leur effort et diminuent leur contribution, entraînant des conséquences tout à fait catastrophiques pour nos partenaires.

S'agissant plus précisément du fonds d'aide et de coopération, je vous demande de vous reporter aux documents budgétaires. Vous y constaterez que l'accroissement des crédits en autorisations de programme sera de 17,5 p. 100, passant de 1 150 à 1 351 millions de francs. Cet accroissement est important. Il est vrai qu'en ce qui concerne les crédits de paiement, il sera moins sensible, de par le jeu des reports, mais nous n'avons pas de raison de penser que ces crédits de paiement seront insuffisants pour faire face. Il y a donc là un budget que j'aurais sans doute souhaité plus important, mais je ne suis pas le seul dans le Gouvernement à être dans ce cas ! Nous sommes un gouvernement solidaire face à la crise et qui entend présenter à la nation et à sa représentation nationale un budget responsable. C'est ce sur quoi j'ai insisté hier soir.

Quant aux réformes de structure, rassurez-vous, monsieur Barnier, les choses sont en train de se mettre en place. Nous avons créé deux grands ensembles qui ont pour caractéristique, d'une part, la cohérence, d'autre part, la définition de missions suffisamment précises pour entraîner l'adhésion de nos agents. Je puis vous assurer à cet égard que l'administration s'est ainsi dotée des moyens tant d'une grande politique culturelle extérieure pour notre pays que d'une politique d'aide au développement, et qu'elle embrasse maintenant l'ensemble des instruments du développement là où, naguère, il n'y avait que dispersion et éparpillement.

**M. le président.** La parole est à M. Goulet.

**M. Daniel Goulet.** Monsieur le ministre des relations extérieures, ma question est relative à la défense de l'Europe dans le cadre de l'Alliance atlantique.

Présentant les grandes lignes de la politique de défense de la France, le 20 septembre dernier devant l'Institut des hautes études de défense nationale, M. le Premier ministre déclarait : « La voix des Européens, qui fait bien souvent défaut dans le concert international, ne pourra peser sur le cours des événements que si elle devient l'expression d'une volonté commune, à commencer par la volonté d'assurer leur propre défense. »

Il ajoutait ceci : « Nous devons rétablir dans l'opinion européenne la confiance dans la capacité de dissuasion et raffermir la croyance dans l'efficacité de la garantie nucléaire des États-Unis. »

Il indiquait enfin : « La France estime qu'un nouvel examen de certaines clauses du traité de l'Atlantique nord devrait être envisagé afin de l'adapter aux circonstances présentes. »

Sans doute, monsieur le ministre, voudrez-vous indiquer à l'Assemblée quelles sont les initiatives concrètes que le Gouvernement a prises ou entend prendre afin de faire en sorte que l'Europe soit l'expression d'une volonté commune, y compris dans le domaine de la défense.

Sans doute voudrez-vous indiquer les clauses du traité de l'Atlantique nord que la France entend soumettre à un nouvel examen et les principes qui guideront le Gouvernement français afin d'aboutir à l'adaptation souhaitée.

Enfin, le Gouvernement voudra-t-il indiquer à la représentation nationale au nom de quels engagements particuliers, qu'il aurait reçus du gouvernement américain, il peut assurer nos partenaires de l'Europe d'une garantie américaine qui ne lui appartient en aucune façon et que, malheureusement, la détention par l'Union soviétique de missiles intercontinentaux a ébranlée depuis plus de vingt ans ?

**M. Michel Barnier.** Très bien !

**M. Marc Lauriol.** Excellente question !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** Monsieur le député, hier, dans mon intervention, j'ai rappelé l'importance que, depuis le mois de mai 1981, le Président de la République et le Gouvernement attachent à notre appartenance et à notre fidélité à l'Alliance atlantique, la structuration de nos forces

à l'intérieur de cette alliance étant naturellement inchangée par rapport à ce qui a été décidé depuis l'époque, déjà lointaine, où nous sommes sortis du système intégré de l'O.T.A.N.

L'Alliance atlantique connaît des développements intérieurs. Le plus important est probablement l'adhésion de l'Espagne dont le principe a été approuvé par cette assemblée et par le Sénat voici quelques mois.

La stratégie développée à l'intérieur de l'Alliance atlantique doit également évoluer. J'ai aussi indiqué hier qu'à notre avis la concertation avec le principal allié était parfois insuffisante, à en juger par les déclarations parues dans la presse. Certaines peuvent en effet nous surprendre alors qu'elles n'ont pas fait l'objet de concertation préalable au sein de l'Alliance, je veux dire lors des réunions des ministres des affaires étrangères au sein du Conseil atlantique.

Nos intentions quant à l'Alliance se dessineront à mesure que le temps se déroulera et en fonction des nécessités. Il n'y a pas, pour le moment, d'initiative ou d'intention françaises précises quant à une demande spécifique de révision du traité de l'Atlantique nord sur quelque point que ce soit.

Il y a en revanche une concertation de plus en plus poussée entre partenaires européens. Nous nous entretenons fréquemment de ces sujets avec nos partenaires britanniques et, comme je l'ai rappelé hier, la dernière pierre de l'édifice, représentée par le traité de l'Elysée, a été finalement posée puisque, au cours du dernier sommet franco-allemand, il a été décidé qu'auraient lieu deux fois par an des rencontres entre les quatre ministres de la défense et des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne et de la France afin de comparer leurs vues stratégiques et de développer leur volonté commune. Celle-ci sera ensuite exprimée, par chaque pays, dans le cadre des structures existantes.

**M. le président.** Nous en venons à la dernière question du groupe Union pour la démocratie française.

Nous en revenons à la dernière question du groupe union pour la démocratie française.

La parole est à M. Charles Millon.

**M. Charles Millon.** Monsieur le ministre des relations extérieures, ma question portera sur les relations culturelles, en particulier sur l'avis présenté, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, par M. André Deledde.

Dans son rapport, notre collègue s'étonne qu'aucune réponse aux vingt-six questions adressées le 7 juillet dernier à la direction générale des relations culturelles du ministère des relations extérieures ne lui soit parvenue à la date du 8 novembre. Il explique que tout effort pour percer la carapace de mystère qui entoure cette direction se heurte à une impossibilité totale d'établir la communication. Il dénonce l'inefficacité, la pléthore, l'absence d'imagination et la satisfaction d'eux-mêmes des services centraux de cette direction. Enfin, il demande à la commission d'émettre un avis défavorable.

A partir de cette analyse et du constat que nous voulons établir, je vous poserai quelques questions.

Depuis quelques mois, la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques connaît des perturbations tout à fait inhabituelles. Celles-ci sont d'abord apparues sur le plan du personnel, car des personnes ont été nommées sans que l'on connaisse ni les conditions des nominations ni les motifs qui les ont inspirées. Une analyse rapide révèle cependant qu'elles ont parfois pris l'aspect de règlements de compte entre différentes tendances politiques d'un même parti que je ne citerai pas.

**M. Yves Tavernier.** C'est l'U.D.F. ! (Sourires.)

**M. Charles Millon.** Ce n'est pas l'U.D.F. Vous connaissez bien le parti dont il s'agit et il est inutile que je le nomme.

En réaction à ces événements, la majorité du personnel de ce service a même déclenché récemment une grève, ce qui ne s'était jamais vu au quai d'Orsay.

**M. le président.** Monsieur Charles Millon, vous avez déjà dépassé votre temps de parole. Je vous demande de poser votre question.

**M. Charles Millon.** Monsieur le ministre, quelles sont, selon vous, les raisons de cette effervescence ? Pouvez-vous déjà nous donner des éléments d'information sur la mission que vous

avez confiée à ce propos à l'inspecteur général Viot ? Pourriez-vous nous indiquer les conditions de nomination de certains personnels, Mme Clément en particulier ?

En vérité, monsieur le ministre, ne croyez-vous pas que l'absence d'une véritable politique culturelle et le manque d'objectifs de cette direction sont à l'origine de ce malaise qui, comme l'a relevé M. Delchède, prend des proportions inquiétantes ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** Monsieur le président, je croyais que cet exercice nouveau des questions, qui ressemble à la procédure des questions d'actualité, devait permettre, d'informer les parlementaires sur des points qui n'avaient pas été abordés au cours de la discussion.

**M. Michel Barnier.** Exactement.

**M. le ministre des relations extérieures.** J'ai l'impression que nous reprenons ce matin certains éléments du débat en fonction de questions préparées à l'avance et qui, par conséquent, n'ont pas pu tenir compte de ce qui a été dit hier à cette tribune.

Monsieur Millon, vous avez employé quelques bien grands mots quant à l'état de la direction générale des relations culturelles. Je ne crois pas utile de les reprendre.

**M. Daniel Goulet.** Ce sont les mots du rapporteur pour avis.

**M. le ministre des relations extérieures.** Vous avez prétendu que des conditions inhabituelles y prévalent, inhabituelles par rapport au reste de l'administration. J'aimerais en savoir plus sur ce plan. Cette administration n'est d'ailleurs pas tout à fait habituelle elle-même, compte tenu de la composition de son personnel qui, comme vous le savez, est très largement détaché par d'autres administrations au sein de la mienne, pour exercer une mission tournée vers l'extérieur et qui est bien particulière, mission à laquelle le Gouvernement et le Président de la République tiennent par-dessus tout. Quel serait, en effet, le sens de l'effort considérable consenti en faveur de la culture à l'intérieur du pays s'il n'avait pas sa projection à l'extérieur ?

C'est la dimension de nos ambitions qui a introduit, dans cette direction générale, certains éléments de trouble, au sens propre du terme, c'est-à-dire d'éléments nouveaux dans une administration qui avait eu, dans le passé, une ambition moins grande. C'est en raison aussi de cette ambition nouvelle que des nominations de personnes extérieures à mon administration — comme cela est habituel à la direction générale des relations culturelles — ont été opérées en assez grand nombre dans ces derniers temps. Mais j'ignorais que ces nominations correspondaient à des querelles internes à des partis. Je ne savais pas que la nomination de tel conseiller venu de Moscou ou celle de telle personne venue de l'Université découlaient de querelles internes à des partis. Vous m'en apprenez, monsieur Millon, et je vais me renseigner avec le plus grand intérêt.

**M. Yves Tavernier.** M. Millon est expert !

**M. Marc Lauriol.** C'est son métier !

**M. le ministre des relations extérieures.** Quant à la nomination du sous-directeur de la sous-direction des échanges artistiques, elle s'est faite dans les conditions les plus normales. Par ailleurs, Mme Clément est également directrice de l'association d'action artistique où elle a été nommée dans des conditions tout à fait normales, s'agissant d'une association de la loi de 1901. J'ai donc du mal à comprendre la portée exacte de votre question.

**M. le président.** Nous en venons à la dernière question du groupe socialiste.

Nous en venons à la dernière question du groupe socialiste. La parole est à M. Defontaine.

**M. Jean-Pierre Defontaine.** Monsieur le ministre, cet été, j'ai eu l'honneur de participer à une mission effectuée par le bureau de l'Assemblée nationale, en Chine. Au cours de ces quinze jours de voyage, j'ai pu noter le très vif intérêt que les Chinois portent à la France et à tout ce qui peut la représenter.

Ce pays, qui compte — comme vous le savez — le quart de l'humanité et que nous avons été parmi les premiers à reconnaître, a ouvert aujourd'hui au monde occidental. En effet, la

Chine semble très désireuse qu'une coopération plus active et plus dynamique puisse s'instaurer, notamment avec la France. Parmi les pays, dont le rôle sur la scène internationale va en s'affirmant, la Chine tient une place de choix.

Quelle politique culturelle et commerciale le Gouvernement entend-il mener à l'égard de ces nouvelles puissances et tout particulièrement avec la Chine ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** Cette question me permet de renouveler les remerciements que j'ai adressés hier à la mission parlementaire qui s'est rendue en Chine au mois d'août sous la présidence de M. Mermaz et avec le concours très actif d'un certain nombre de parlementaires dont M. Defontaine. Cette mission a, en effet, constaté à Pékin le très grand intérêt d'un rapprochement avec la France qu'éprouvent les dirigeants actuels de la Chine.

Les raisons nous en semblent claires et fondamentales.

La Chine a une grande ambition ; elle est décidée à mettre en valeur ses ressources économiques et, pour ce faire, elle accomplit un effort réaliste et important. Cependant elle ne souhaite pas, dans cette recherche de mise en valeur, dépendre des deux supergrands. Elle entretient, certes, des relations avec les Etats-Unis et elle n'hésitera pas à signer des contrats avec eux ; mais il est évident qu'elle ne se placera pas dans une situation de dépendance, à moyen ou à long terme pour son développement technique ou économique vis-à-vis de ce pays. De même — plusieurs orateurs l'ont souligné hier — ses rapports s'améliorent avec l'Union soviétique, et nous nous en réjouissons tous ; mais il est tout aussi évident que la Chine ne se placera pas non plus dans une dépendance technique ou économique par rapport à un pays de cette dimension. C'est dire combien la Chine est intéressée par un rapprochement avec les autres pays industrialisés avancés.

Parmi ceux-ci, le Japon est déjà un de ses fournisseurs et un de ses clients mais, il est très proche et les souvenirs ne le sont pas moins. D'où l'intérêt que présentent pour la Chine l'ensemble des pays européens et, plus particulièrement, celui dont la politique étrangère est la plus sympathique et la plus conforme à certaines des aspirations de la Chine, c'est-à-dire, sans aucun doute, la France. J'ai souligné hier qu'il n'existait entre nous qu'un sujet de divergence — et encore est-il partiel — qui porte sur l'analyse de certains problèmes du Sud-Est asiatique.

Nous pouvons donc avoir une grande ambition dans nos relations avec la Chine. A cet égard, il est bon que, faisant suite aux visites ministérielles, une éminente délégation parlementaire se soit rendue dans ce pays. Elle sera elle-même suivie, vous le savez, par un voyage du président de la République au mois de mai de l'année prochaine.

Je rappellerai la réponse que j'ai faite à M. Stirn hier : la France dispose maintenant d'une présence en Chine. Des projets industriels à long terme vont être développés, je les ai évoqués hier.

En revanche — et je l'ai également souligné dans mon discours — la situation n'est pas satisfaisante sur le plan culturel. En effet, l'enseignement du français en Chine est trop limité alors que, paradoxalement, l'enseignement du chinois en France est plus développé ; il peut d'ailleurs prendre encore un nouvel essor. En la matière, l'offre la plus intéressante est certainement celle qui a été faite pendant que j'étais à Pékin, de diffuser, sur les ondes de la télévision nationale chinoise, des émissions régulières d'enseignement du français. Elles pourraient avoir lieu au moins une fois par semaine et peut-être plus. Notre mission culturelle s'en occupe sur place actuellement.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

Mes chers collègues, plusieurs amendements viennent d'être déposés et il est nécessaire de suspendre la séance pour mettre le dossier en état.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures vingt, est reprise à onze heures.)

**M. le président.** La séance est reprise.

## I. — SERVICES DIPLOMATIQUES ET GÉNÉRAUX

**M. le président.** J'appelle d'abord les crédits inscrits à la ligne « Relations extérieures : I. — Services diplomatiques et généraux. »

## ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- Titre III : 233 746 241 francs ;
- Titre IV : 1 862 328 044 francs.

## ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

## TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- Autorisations de programme : 185 670 000 francs ;
- Crédits de paiement : 66 876 000 francs. »

## TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- Autorisations de programme : 132 030 000 francs ;
- Crédits de paiement : 68 614 000 francs.

Sur le titre III, le Gouvernement a présenté un amendement n° 162 corrigé, ainsi rédigé :

- Majorer les crédits de 190 268 821 francs. »

La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** J'ai indiqué hier que les décrets relatifs à l'organisation de mon département ministériel ne datant que du 27 juillet dernier il ne nous avait pas été possible d'en tirer les conséquences dans le projet initial de budget, mais que nous complions désormais une série d'amendements visant à faire apparaître, dès le budget de 1983, la structure nouvelle de ce département, à savoir la création d'un grand service de coopération et de développement, dont les activités seraient clairement définies par rapport aux autres services.

Les amendements prévoient d'abord des transferts de l'ancienne section II correspondant à l'ancien ministère de la coopération vers l'ancienne section I correspondant à l'ancien ministère des affaires étrangères. En particulier seront transférés vers la section I les crédits de personnel, de fonctionnement, de dépenses mobilières concernant les services centraux et les services à l'étranger relevant de l'action culturelle dans les pays qui étaient gérés jusqu'à présent par la rue Monsieur et qui relèveront dorénavant de la direction générale des relations culturelles.

En sens inverse, sont transférés de la section I à la section II tous les éléments relatifs à la coopération technique, y compris les subventions à des projets de développement dans les pays qui n'étaient pas gérés par la rue Monsieur. Cela inclut la partie de l'enseignement qui contribue directement à l'action de coopération technique. Ce transfert porte également sur les contributions bénévoles à des organisations telles que le programme des Nations unies pour le développement et comprend la ligne relative à la coopération avec l'Algérie, c'est-à-dire au contrat de gaz que nous avons évoqué tout à l'heure.

Ces propositions sont complétées par un changement d'intitulé dont le ministre chargé de la coopération et du développement parlera sans doute lorsque l'amendement en question sera mis en discussion.

L'ensemble des amendements du Gouvernement relevant de celle même logique, je ne reprendrai pas, monsieur le président, la parole pour chacun d'entre eux.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ?

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services diplomatiques et généraux.** Lors de la seconde réunion qu'elle a tenue pour examiner le budget du ministère des relations

extérieures, la commission des finances a entendu une communication du ministre chargé de la coopération et du développement sur les restructurations prévues et sur leurs conséquences budgétaires. Je me sens donc autorisé à donner un avis favorable sur cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, il est fort louable de vouloir faire coïncider la présentation budgétaire avec les ambitions des deux ministères, mais je regrette que cela soit fait tardivement, sans doute en raison de problèmes strictement administratifs.

Cela dit, mon intervention portera sur l'ouverture de sept postes de sous-directeur au sein de l'administration centrale. Je vous poserais quelques questions à ce sujet et j'ose espérer que vous voudrez bien y apporter des réponses.

Je veux tout d'abord savoir si, parmi ces sept postes de sous-directeur, figure le poste de sous-directeur des échanges culturels dont nous avons parlé tout à l'heure. Je note d'ailleurs qu'il n'a pas été répondu de façon satisfaisante à la question posée par mon ami Charles Millon sur le fonctionnement actuel de la direction générale des relations culturelles. Plus précisément, Mme Catherine Clément qui a été nommée à quelque chose qui ressemble au poste de sous-directeur des échanges culturels, mais sans disposer, semble-t-il, de la signature au sein de cette sous-direction, occupe-t-elle ou non l'un de ces sept postes ?

**M. le ministre des relations extérieures.** Non !

**M. François d'Aubert.** Je me demande également si les conditions de recrutement de Mme Catherine Clément, qui a par ailleurs de grands talents en matière de psychanalyse, d'opéra, de taumachie, etc., sont parfaitement conformes aux règles élémentaires de nomination à des postes de sous-directeur car, si mes souvenirs sont exacts, l'attribution de ces postes n'est pas laissée à la discrétion du Gouvernement.

Enfin, s'il se trouvait que Mme Clément n'était pas rémunérée sur un poste de sous-directeur, pouvez-vous nous indiquer à quel niveau se situe sa rémunération et si, par exemple, elle touche son traitement en tant que directeur de l'association française d'action artistique ?

Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le ministre, que ce sont là autant de questions que se pose le personnel du ministère des relations extérieures et qu'il y a du recours administratif dans l'air à l'encontre de cette nomination.

Ces questions précises, qui sont peut-être un peu subalternes car elles n'ont pas trait à la très grande politique mais au fonctionnement de votre administration, appellent des réponses précises.

**M. le président.** La parole est à M. Guidoni, par une interprétation très libérale du règlement.

**M. Pierre Guidoni.** Je vous reconnais bien là, monsieur le président. (Sourires.)

Je veux seulement soutenir l'amendement, en regrettant, au nom du groupe socialiste, que les conséquences budgétaires d'une réorganisation utile aient été tirées assez tard car cela a quelque peu compliqué la tâche des rapporteurs.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner la complexité de la tâche du ministre des relations extérieures et des ministres délégués. Il s'agit — chacun le sait et nous le rappelons souvent lors des réunions de la commission des affaires étrangères — d'une administration complexe, tant par ses structures que par la diversité des fonctions qu'elle doit remplir. Un point, toutefois, ne peut pas être à discussion et ne supporte aucune équivoque, c'est le fait qu'il appartient aux ministres, au Gouvernement et à l'Etat de gérer comme ils l'entendent les problèmes de personnes qui se posent à l'intérieur de l'administration.

**M. Jacques Toubon.** Non ! Pas comme ils l'entendent !

**M. Xavier Deniau.** Il y a des règles statutaires !

**M. Pierre Guidoni.** Qui les met en cause ?

**M. Jacques Toubon.** Le Gouvernement doit respecter les conditions statutaires !

**M. Pierre Guidoni.** Mais j'imagine, monsieur Toubon, que nous sommes tous d'accord sur cette idée simple, à savoir qu'il convient en France de respecter la loi !

**M. Jacques Toubon.** Il ne semble pas !

**M. Pierre Guidoni.** Il n'est pas besoin de le rappeler à chaque phrase ! C'est en tout cas ma conviction.

Dans ces conditions, il me semble inutile de se livrer à quelques petites manœuvres politiciennes qui ont beaucoup plus leur place dans certaines feuilles que dans le cadre d'un débat sur la politique étrangère de la France, débat qui est depuis hier d'une très haute tenue. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** Je ne veux pas supposer que M. d'Aubert ignore que les questions qu'il pose n'ont rien à voir avec l'amendement en discussion.

Cet amendement prévoit exclusivement les transferts de postes budgétaires de sous-directeur de l'ancien ministère de la coopération vers la section I. Il ne concerne donc en aucune manière les sous-directeurs de la direction générale des relations culturelles.

Par ailleurs, M. d'Aubert sait certainement que Mme Clément, qui semble l'intéresser tellement — et je ne doute pas qu'elle y sera très sensible (sourires) — n'est pas rémunérée sur un poste budgétaire de la direction générale des relations culturelles, mais en tant que directeur de l'association d'action artistique.

**M. Jacques Toubon.** Entièrement subventionnée !

**M. François d'Aubert.** Exactement !

**M. le ministre des relations extérieures.** Entièrement subventionnée, c'est exact !

**M. Jacques Toubon.** Nous avons donc le droit de demander que des comptes nous soient rendus !

**M. le président.** Monsieur Toubon, vous n'avez pas la parole. Laissez s'exprimer M. le ministre.

**M. le ministre des relations extérieures.** L'association d'action artistique a nommé son directeur, selon les conditions statutaires, au cours d'une réunion du conseil d'administration. Quelques heures plus tard, une note de service a délégué le directeur de cette association dans les fonctions de sous-directeur, sans rémunération budgétaire.

Dans ces conditions, je ne comprends vraiment pas comment une telle question peut être posée à l'occasion de la discussion du budget et, plus particulièrement, de la discussion d'un amendement qui ne porte pas sur les postes de sous-directeur des relations culturelles.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 162 corrigé. (L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement n° 162 corrigé.

(Le titre III, ainsi modifié, est adopté.)

#### Rappel au règlement.

**M. Jacques Toubon.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Toubon, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le président, je constate que, s'agissant, ainsi que M. le ministre des relations extérieures vient lui-même de le reconnaître à la suite de mon interpellation, d'une association intégralement financée sur les fonds que nous votons...

**M. le président.** Monsieur Toubon, je vais vous retirer la parole, car il ne s'agit pas d'un rappel au règlement.

**M. Jacques Toubon.** Si, monsieur le président ! Laissez-moi terminer.

**M. Alain Vivien.** Sur quel article se fonde-t-il ?

**M. Jacques Toubon.** Je ne suis pas obligé de commencer par des affirmations, je peux essayer de démontrer.

**M. le président.** Vous ne pouvez plus aborder le fond, car le titre III a été adopté.

**M. Jacques Toubon.** C'est un rappel au règlement, monsieur le président.

**M. Alain Vivien.** Non, ce n'en est pas un ! Sur quel article se fonde-t-il ?

**M. Jacques Toubon.** Mon rappel au règlement se fonde sur le fait que nous sommes en train de voter des crédits budgétaires...

**M. le président.** Ils sont votés !

**M. Jacques Toubon.** ... que cette association est intégralement financée par ces crédits...

**M. Daniel Benoist.** Mais c'est une véritable intervention !

**M. Jacques Toubon.** ... et que le ministre refuse de nous indiquer quelle est la rémunération de la personne en cause.

**M. Alain Vivien.** Monsieur le président, revenons-en à l'ordre du jour !

**M. Jacques Toubon.** Il refuse de nous dire comment ont été nommées dans cette direction générale d'autres personnes tel M. Roger Gouze, qui ont toutes pour caractéristique essentielle de faire partie de la famille de personnes qui dirigent aujourd'hui l'Etat. Et il y en a au moins trois que nous pouvons citer !

**M. Robert Montdargent.** Mais c'est l'inquisition !

**M. Pierre Guidoni.** C'est indigne !

**M. Jacques Toubon.** Indigne ?

**M. Pierre Guidoni.** Oui, c'est parfaitement indigne d'un débat dans lequel sont évoqués les intérêts de notre pays !

**M. Daniel Benoist.** M. Toubon est un Saint-Just au petit pied !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie.

**M. Jacques Toubon.** Pourquoi M. Metchane est-il à la direction des affaires culturelles ? N'est-il pas le frère du secrétaire national du P. S. ?

Et le frère de Mme Clément n'est-il pas membre du cabinet du Premier ministre ?

**M. Daniel Benoist.** Et la sœur ?

**M. le président.** Mes chers collègues, faites preuve d'un peu de calme !

**M. Jacques Toubon.** M. Gouze n'est-il pas le beau-frère du Président de la République ?

**M. Pierre Guidoni.** C'est indigne !

**M. le président.** N'insistez pas, monsieur Toubon, sinon vos propos ne figureront pas au *Journal officiel*, ni d'ailleurs ceux de M. Guidoni.

**M. Jacques Toubon.** C'est trop facile, monsieur le président !

**M. le président.** Sur le titre IV, le Gouvernement a présenté un amendement n° 163 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 146 178 522 francs. »

Cet amendement a déjà été soutenu par le Gouvernement.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Même opinion que sur l'amendement précédent !

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, je sais lire, et je crois que cet amendement porte effectivement sur les services diplomatiques et généraux et les échanges culturels. On ne doit donc probablement ne pas être très loin de l'association française d'action artistique.

Vous venez de déclarer que Mme Clément était directrice de la sous-direction, et qu'elle était effectivement rémunérée comme directrice. Mais vous n'avez pas précisé le montant de cette rémunération. Nous voudrions pourtant savoir si elle est comparable aux rémunérations que l'on peut percevoir dans la fonction publique, et s'il ne s'agit pas simplement d'un moyen d'aller au-delà.

**M. André Bellon.** Ce qui est sûr, c'est que vous n'êtes pas rémunéré pour perturber les débats !

**M. François d'Aubert.** Vous avez évoqué la réunion du conseil d'administration de l'association française d'action artistique qui a nommé Mme Catherine Clément. Mais parlons en de ces conditions de nomination. Vous savez très bien qu'au conseil d'administration il y a eu une sorte de minorité de faveur pour la nomination de Mme Clément, et qu'une grève générale à la direction générale des relations culturelles a été déclenchée au même moment. Cela montre la bonne et saine ambiance qui règne dans cette maison !

Votre argument selon lequel Mme Clément fait fonction de sous-directeur de l'action culturelle tout en étant directeur de l'association d'action artistique est un mauvais argument car la situation précédente était inverse. Il y avait un sous-directeur d'administration centrale pour les échanges culturels qui était directeur de l'association artistique. Mais il était rémunéré par le ministère et exerçait à titre gracieux les fonctions de directeur de l'association.

**M. Jacques Toubon.** Tout cela est logique !

**M. Alain Bonnet.** Au fait !

**M. François d'Aubert.** Maintenant, je le répète, la situation est inverse, puisqu'il y a un directeur d'association de la loi de 1901, de statut de droit privé, qui fait actuellement office de sous-directeur de l'administration centrale.

Pourquoi, monsieur le ministre, ne simplifiez-vous pas les choses en donnant, par exemple, à Mme Catherine Clément un poste de chargé de mission assorti d'un contrat avec le ministère des affaires étrangères, de façon à éviter quelque chose qui ressemble à une entorse juridique ?

**M. le président.** La parole est à M. Josselin, rapporteur spécial.

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Je rappelle simplement que la commission des finances a émis un avis favorable sur le titre IV.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** Bien que je trouve cette longue discussion sur un agent de mon département, si éminent soit-il, très surprenante dans un tel débat, je suis prêt à donner à M. François d'Aubert le renseignement qui figure d'ailleurs au titre IV de mon projet de budget. La subvention à l'association française d'action artistique s'élèvera en 1983, si le projet de loi de finances est retenu, à 39 millions de francs, contre 34 millions en 1982 et 30 millions en 1981.

Quant à l'arrangement qui existe actuellement pour la nomination du directeur de l'association d'action artistique et sa délégation dans les fonctions de sous-directeur, je rappelle qu'il remonte à une vingtaine d'années, et je n'ai pas l'intention d'en proposer la modification. Je crois avoir dans mon département une responsabilité suffisante pour décider ce que j'y propose ou non !

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Séguin.

**M. Philippe Séguin.** Monsieur le président, je vous remercie pour cette interprétation libérale du règlement, dont avait déjà bénéficié notre excellent collègue M. Guidoni.

Je voudrais, en réponse à M. le ministre, rappeler que si nous sommes ici pour, tirant prétexte de l'examen des crédits budgétaires du ministère des relations extérieures et du ministère

qu'anime M. Jean-Pierre Cot, discuter de la politique extérieure de la France, notre rôle est aussi de discuter du budget de la France. Il nous appartient, notamment aux membres de l'opposition, de relever, pour les déplorer, certains errements qui peuvent apparaître au fil de notre débat.

Je rendrai cette justice à M. le ministre des relations extérieures qu'il a été extrêmement franc sur les données du problème évoqué et concernant une personne qui fait office de sous-directeur dans son ministère. Cela étant, il conviendra, parce qu'il connaît bien l'administration, qu'il s'agit là d'habitudes très anciennes et tout à fait regrettables qui, par le biais du recours à des associations de la loi de 1901, permettent, s'agissant de la politique du personnel ou de la politique financière de ce ministère, de s'affranchir soit des règles posées par le statut général des fonctionnaires soit des règles générales de la comptabilité publique. A quoi servirait de fixer les règles générales du statut des fonctionnaires, de fixer les lignes d'un budget si, à la faveur d'un recours systématique à la loi de 1901, on pouvait s'en affranchir comme nous en avons eu un exemple ce matin ?

Je crois donc que nous étions dans notre rôle en dénonçant cette situation, étant précisé, et j'en donne volontiers acte à M. le ministre des relations extérieures, que son ministère n'est certes pas le seul à se laisser aller à ce type d'errements.

**M. Gilbert Gantier.** Très bien !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 163.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV, M. Charles Millon a présenté un amendement n° 205 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 322 064 762 francs. »

La parole est à M. Charles Millon.

**M. Charles Millon.** Par cet amendement, je propose une réduction des crédits de 322 064 762 francs. En effet, je n'ai toujours pas entendu la réponse de M. le ministre aux questions posées dans son rapport pour avis par notre collègue M. Delehedde — député socialiste, je le souligne — ainsi que par moi-même, il y a un instant, à l'occasion des questions.

Je souhaite donc qu'avant même que nous votions cette ligne budgétaire, M. le ministre nous apporte un certain nombre d'informations. M. Delehedde a lui-même écrit dans son rapport : « l'attitude des deux commissions et éventuellement celle de l'Assemblée en séance publique constitueront une invitation pressante au ministre à assainir une situation qui ne peut plus durer. » Et je pense, comme vient de le rappeler excellemment mon collègue Séguin, qu'un débat budgétaire a pour objet de nous permettre d'obtenir toutes informations sur une situation à assainir.

Il conviendrait donc, monsieur le ministre, que vous nous précisiez les objectifs de la mission que vous avez confiée à l'inspecteur général, M. Viot. Quels en sont les résultats, s'il y en a déjà ? Quelles sont les raisons de l'effervescence qui continue à régner au sein de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, puisqu'il y a même eu un jour de grève à l'occasion de certaine nomination ? Enfin, monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser, comme l'a demandé le rapporteur pour avis, M. Delehedde, quelle est votre politique en ce domaine ?

Je souligne que cette requête est présentée, semble-t-il, par tous les membres de cette assemblée, ainsi qu'en fait foi le rapport de notre collègue M. Delehedde que j'ai relu plusieurs fois.

Monsieur le ministre, donnez-nous des réponses claires, précises, non seulement sur les problèmes de personnel que viennent d'évoquer mes collègues, mais aussi sur la politique que vous poursuivez. Vous ne pouvez ignorer qu'il y a là un problème, et la preuve en est que vous avez confié une mission à un inspecteur général.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Parmi les arguments présentés par M. Delehedde, en commission des affaires culturelles pour justifier sa proposition de repousser les crédits, figurait effectivement le retard apporté dans les réponses au questionnaire qu'il avait adressé à la direction générale des relations culturelles.

Lorsque, le 14 octobre dernier, j'ai présenté ce projet de budget devant la commission des finances, j'avais les mêmes reproches à formuler. Je n'avais en effet reçu que très peu

de temps auparavant les réponses aux questions que nous avons posées. Et nous ne disposons pas encore de toutes les données financières relatives à la restructuration du ministère des relations extérieures. C'est dans ces conditions que j'ai proposé que nous réexaminions le vote des crédits.

Le 21 octobre, il en est allé différemment puisque nous avons eu tout le temps d'examiner les réponses apportées au questionnaire et que nous disposions des informations nécessaires quant aux conséquences financières de la restructuration du ministère.

Je comprends donc les raisons qui ont conduit M. Delehedde à proposer le rejet des crédits. Mais nous sommes persuadés que 1983 sera l'année de l'apaisement, surtout si, comme le document que nous avons reçu tout récemment le donne à penser, les missions de l'action culturelle sont clairement définies, permettant ainsi au personnel de mieux se situer dans la politique générale d'action culturelle de la France.

En ma qualité de rapporteur de la commission des finances, je ne peux donc que m'opposer à l'amendement présenté par M. Charles Millon.

**M. le président.** La parole est à Mme Neiertz, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations extérieures.

**Mme Véronique Neiertz, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, je me dois de rappeler que la commission des affaires étrangères a réservé son vote, après avoir écouté le rapport de M. Deniau, en raison des imprécisions qui subsistaient quant à l'action de la direction générale des relations culturelles.

Il n'en est pas moins vrai que, huit jours après, lorsque j'ai présenté le rapport sur le budget des relations extérieures, services diplomatiques et généraux, la commission des affaires étrangères a voté ce projet de budget qui incluait les crédits destinés à l'action de la direction générale des relations culturelles. Par conséquent, la commission des affaires étrangères ne peut, elle aussi, que s'opposer à l'amendement présenté par M. Charles Millon.

**M. le président.** La parole est à M. Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour les relations culturelles.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Je crains que Mme Neiertz ne fasse une confusion.

Les crédits de la direction des affaires culturelles ont été repoussés à l'unanimité par la commission des affaires étrangères, ainsi que je l'ai indiqué hier en présentant mon rapport pour avis au nom de la commission des affaires étrangères. Quant aux documents que l'on nous présente maintenant, nous n'en disposons pas au moment du débat en commission. On ne peut donc pas prétendre que nous les avons rejetés ou acceptés. Tout ce que l'on peut dire, c'est que nous avons émis un avis défavorable au projet de budget qui nous a été présenté pour la direction des affaires culturelles. Nous ne pouvons pas avoir approuvé les amendements qui nous sont maintenant présentés puisque nous n'en avons pas connaissance.

Quant à Mme Neiertz, elle me permettra de lui rappeler que, dans la mesure où ces crédits concernent la direction des affaires culturelles, ils relèvent du rapport que j'ai présenté.

Enfin, je vous rappelle, monsieur le ministre, qu'il était entendu que les premières conclusions du rapport de l'inspecteur général, qui devaient vous être remises avant le 18 octobre, nous seraient communiquées. Ce rapport de l'inspecteur général devrait concerner à la fois la direction des affaires culturelles et les services du ministère de la coopération.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** Nous n'avions pas la chance d'être très nombreux cette nuit lorsque le Gouvernement est intervenu. Je comprends donc que certains parlementaires posent des questions auxquelles j'ai déjà répondu très longuement au moment de la présentation de mon projet de budget que j'ai eu l'honneur de faire devant l'Assemblée nationale.

Certes, la réorganisation de nos services pose des problèmes ; des habitudes sont perturbées et une certaine d'agents changent de bureau, parfois de quartier. Nous donnons une grande ambition aux deux nouveaux groupes de services. Les services chargés de la coopération et du développement traiteront des problèmes qui les concernent dans le monde entier, et non plus seulement

dans une partie du monde, cette partie doit elle — et ce sera effectivement le cas — demeurer privilégiée. Par ailleurs, le Président de la République et le Gouvernement ont décidé de donner une grande ampleur au développement culturel en France même, développement culturel auquel il conviendra de donner sa dimension extérieure. Tout cela, c'est vrai, a suscité des inquiétudes. Et celles-ci ont été plus particulièrement ressenties à la direction générale des relations culturelles. Comme plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, une grève a eu lieu le 5 octobre. Cette grève a été fort intéressante en ce sens qu'elle n'avait aucune base catégorielle, qu'elle n'était motivée par aucune revendication salariale. Elle marquait l'inquiétude du personnel devant la dimension des ambitions qui sont assignées maintenant à la direction générale et l'angoisse de ce personnel qui craint que les moyens qui lui seront attribués ne soient insuffisants.

Mais ce n'est certainement pas en supprimant les crédits inscrits au budget que nous allons le rassurer, ni en faisant peser un doute sur l'adoption de ce budget.

Ce budget, je l'ai dit hier, représente une augmentation supérieure à l'augmentation moyenne du budget de l'administration civile, augmentation cependant limitée puisqu'une partie notable de la croissance est consacrée à rétablir un certain équilibre pour les frais de fonctionnement et les frais de personnels engagés à l'étranger. Néanmoins, j'ai indiqué hier à l'Assemblée quels étaient, dans le cadre de ce budget, les points sur lesquels des progrès avaient été accomplis et, surtout, des projets développés, que je rappellerai en quelques mots.

En ce qui concerne l'enseignement, je rappelle que 165 000 enfants, moitié étrangers, moitié français, fréquentent les établissements français. Avec le ministère de l'éducation nationale, nous avons décidé d'améliorer la coordination entre nos services et d'assurer au sein d'un conseil supérieur de l'enseignement français à l'étranger, la représentation de tous les intéressés à la diffusion de cet enseignement : enseignants, parents d'élèves, associations diverses.

Les différents modes d'intervention financés dans le cadre du budget que l'amendement propose de supprimer sont maintenant classés dans des conditions plus rationnelles que dans le passé. Cela va du détachement de personnel enseignant jusqu'aux bourses d'aide à la scolarisation des enfants, en passant par des subventions à du personnel recruté sur place, des subventions de fonctionnement et des subventions d'équipement.

C'est dans le domaine de la communication que la direction générale a été projetée en avant comme jamais dans le passé, ce domaine ayant largement échappé naguère au minisère des affaires étrangères. Je ne reprendrai pas toute la démonstration que j'ai faite hier, mais elle a montré l'ampleur de l'effort engagé sur le plan de l'action radiophonique, dans la poursuite de ce qui était déjà entrepris auparavant, mais également et surtout par l'ouverture de crédits exceptionnels au profit de Radio France Internationale. Au seul budget des relations culturelles, plus de 100 millions de francs sont inscrits au titre de l'action radiophonique, crédits qui seraient également supprimés si l'Assemblée suivait vos recommandations, monsieur Millon.

L'action artistique se développe en liaison étroite avec le ministère de la culture, qui est évidemment l'élément moteur dans cette affaire, puisque c'est de lui que viennent les programmes et les activités artistiques.

Enfin, la direction scientifique et technique travaille en très étroite liaison avec le ministère de la recherche et de l'industrie. Un effort particulier porte sur l'utilisation du français dans le domaine scientifique, où il a beaucoup régressé. Ce qui sous-tend en effet toutes ces mesures, c'est notre préoccupation de la francophonie, notre désir de redonner au français son impact dans le monde comme moyen de culture et de développement.

Voilà un rappel très rapide des indications que j'ai données hier soir sur les principales activités de la direction générale des relations culturelles. Elles s'inscrivent dans un projet culturel extérieur qui vient d'être mis au point au sein de la direction générale dans des conditions de concertation avec tout le personnel qui sont désormais satisfaisantes. Ce projet doit maintenant faire l'objet d'une discussion avec les autres ministères intéressés pour être finalement adopté par délibération en conseil des ministres.

Le processus a peut-être été long à mettre en place, mais il suit désormais son cours. J'ai demandé à la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale de bien vouloir me recevoir en décembre. Je lui rendrai en même temps compte des premiers résultats de la mission que nous avons confiée à

l'inspecteur général. Il nous a semblé normal, alors qu'il y avait restructuration de deux groupes de services, ceux de la coopération et du développement, d'une part, ceux des relations culturelles, d'autre part, de demander à notre inspection générale de procéder à un examen des conditions de fonctionnement, compte tenu des objectifs qui sont maintenant fixés. Cet examen sera long, d'autant plus qu'il doit avoir lieu non seulement à l'administration centrale mais dans les services extérieurs. Les premières conclusions sont en effet, à l'heure actuelle, en discussion avec le personnel même de la direction générale des relations culturelles, que nous tenons à associer aussi étroitement que possible à cette restructuration.

**M. le président.** La parole est à M. Guidoni.

**M. Pierre Guidoni.** Le groupe socialiste, à la suite des travaux des différentes commissions, avait eu à l'égard des crédits de la direction générale des relations culturelles une position réservée, et ce pour trois raisons. D'abord, la difficulté d'obtenir en temps utile les renseignements précis que le rapporteur était en droit d'attendre; ensuite, le climat général, sur lequel je ne reviens pas et qui a été évoqué par plusieurs orateurs ainsi que par M. le ministre; enfin, une certaine incertitude quant aux grandes lignes de la politique des relations culturelles, domaine que nous avons la faiblesse de considérer comme essentiel.

Mais, depuis lors, la situation s'est modifiée.

En premier lieu, nous avons tenu à manifester notre volonté de voir approuver l'ensemble des crédits des relations extérieures, qui traduisent une politique étrangère, une présence de la France dans le monde que nous approuvons et que nous soutenons.

En deuxième lieu, les explications fournies hier et ce matin par M. le ministre répondent à une bonne part de nos interrogations et nous permettent d'y voir plus clair.

Enfin — il n'est pas mauvais de le rappeler — nous entendons répondre à la suspicion volontairement jetée sur le sens général de l'action du Gouvernement en matière de présence culturelle à l'extérieur.

Ainsi, repousser l'amendement qui nous est présenté, c'est faire acte de confiance dans l'avenir et dans le sens de la politique conduite en ce domaine. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 205.

Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	482
Nombre de suffrages exprimés .....	480
Majorité absolue .....	241
Pour l'adoption .....	153
Contre .....	327

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**M. le président.** Sur le titre IV, M. Gilbert Gantier a présenté un amendement n° 183, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 400 000 000 de francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Par cet amendement, je demande la suppression de 1 milliard 400 millions de francs de crédits inscrits au chapitre 42-36 intitulé : « Coopération avec l'Algérie ».

A la question que je vous ai posée tout à l'heure au sujet du gaz algérien, monsieur le ministre, vous avez apporté une réponse fort courtoise et assez complète mais qui ne m'a pas

satisfait. Soit dit entre nous, vous êtes d'ailleurs beaucoup trop intelligent pour que cette réponse vous satisfasse vous-même. Elle comporte, en effet, deux affirmations contradictoires.

Vous m'avez dit que l'accord franco-algérien était un accord de nature commerciale entre Gaz de France et la Sonatrach. Déjà, s'il en était bien ainsi, il n'aurait pas sa place à l'intérieur du budget de la France, c'est évident.

Mais surtout, vous avez ajouté, que cet accord jouait un rôle important dans la coopération avec l'Algérie. Vous avez même cité des chiffres illustrant le développement de l'activité commerciale entre la France et l'Algérie, sur le nombre de logements construits en Algérie, par exemple. Or ni l'O. C. D. E. ni l'Algérie elle-même n'estiment que ces crédits considérables font partie de l'action de coopération et d'aide au développement que la France mène à l'étranger.

Monsieur le ministre, nous ne sommes pas hostiles, loin de là, aux crédits d'aide au développement. Nous ne sommes pas hostiles, en particulier, à ce qu'une aide soit attribuée à l'Algérie dans le cadre de votre budget. Mais il faudrait que les choses soient claires...

**M. Louis Odru.** Elles le sont !

**M. Gilbert Gantier.** Je regrette infiniment, monsieur Odru, ce n'est pas clair ! La preuve en est que le Premier ministre le reconnaît lui-même.

J'avais en effet posé une question écrite à ce sujet et, au *Journal officiel* du 29 mars dernier, le Premier ministre m'a répondu : « Conformément à la Constitution, les accords intergouvernementaux franco-algériens seront soumis à l'approbation du Parlement lors de sa prochaine session. »

Or ladite session s'est ouverte le 2 avril. Ces accords nous ont-ils été soumis ? Non. Ils n'ont été évoqués que par le biais de nos interventions : une question orale a été posée par M. Michel Noir, une question au Gouvernement par M. Michel d'Ornano et le sujet a été repris par M. François d'Aubert lors du débat de politique étrangère. Mais nous n'avons jamais eu à ratifier les accords franco-algériens. La promesse du chef du Gouvernement n'a donc pas été tenue.

En fait de quoi s'agit-il, monsieur le ministre ? Cela nous ramène aux bancs de la faculté, à l'arrêé Couitéas. La conclusion de ces accords est un acte de gouvernement que les juristes ne peuvent pas censurer puisqu'il leur échappe. En revanche, les politiques que nous sommes se doivent de l'examiner car, que je sache, nous vivons dans un Etat de droit, et le Parlement a le droit de savoir comment est accord sur le gaz algérien est intervenu, pourquoi il est intervenu et en vertu de quels pouvoirs.

Pourtant, il y a un an maintenant, 1 milliard 400 millions de francs, après avoir fait l'objet d'un décret d'avance, ont été transférés des crédits du F. D. E. S. et, depuis lors, nous n'avons eu aucune explication sur cette affaire.

C'est la raison pour laquelle je propose la suppression de ce crédit indûment placé dans le budget des relations extérieures. Nous discuterons ensuite de l'aide qu'il convient, le cas échéant, d'accorder à l'Algérie. Pour mémoire, ce « petit » crédit ne représente pas moins de 15 p. 100 de la dotation globale de votre département ministériel !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement. Je le regrette d'ailleurs, car nous aurions pu approfondir la discussion.

A titre personnel, j'observe cependant, après M. Bellon et M. Alain Vivien, que l'accord franco-algérien s'insère dans une nouvelle forme de coopération. Somme toute, l'amendement de M. Gantier va permettre à l'Assemblée de se prononcer sur ce type de coopération et au Gouvernement de trouver en ce domaine l'appui sur lequel il est assuré de pouvoir compter. C'est donc une bonne chose.

J'indique simplement à M. Gantier qu'il connaît trop bien le monde des entreprises...

**M. Louis Odru.** Très très bien !

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** ... pour ne pas être déjà infortuné des retombées très positives de cet accord. Parmi les nombreuses entreprises qu'il connaît, par exemple dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, il m'étonnerait fort que certaines n'en aient pas déjà tiré un bénéfice, au demeurant

normal. Je comprends donc mal un amendement qui me paraît aller à l'encontre de la volonté d'une reprise dont le pays a bien besoin.

**M. le président.** La parole est à M. André Bellon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération et le développement.

**M. André Bellon, rapporteur pour avis.** La commission des affaires étrangères n'a pas été saisie de cet amendement, mais elle a discuté du fond du problème en se posant la question suivante : est-il normal de comptabiliser ce type d'action dans la coopération française ?

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** C'est cela !

**M. André Bellon, rapporteur pour avis.** Or, monsieur Gantier, non seulement la majorité de la commission a suivi son rapporteur pour estimer que cette comptabilisation était correcte, mais certains membres de l'opposition, notamment M. Couve de Murville, ont jugé qu'elle avait un sens.

**M. Maurice Couve de Murville.** Je n'en ai pas parlé !

**Mme Véronique Neiertz, rapporteur pour avis.** Mais si, vous n'avez parlé que de cela !

**M. André Bellon, rapporteur pour avis.** Nous pourrions reprendre le compte rendu des débats en commission, si vous le désirez, monsieur Couve de Murville.

Au fond, il s'agit de savoir ce qu'est, en 1982, la coopération. C'est une question de concept et de nomenclature.

Heidegger disait que les concepts, les nomenclatures sont les lunettes à travers lesquelles on perçoit la réalité des choses de la vie. Assez bizarrement, les lunettes, qui sont toujours l'élément le plus proche de l'individu, sont aussi celui qui ne voit jamais.

Nous n'avons apparemment pas le même opticien, monsieur Gantier. Pour ma part, compte tenu de la manière dont les pays du tiers monde ressentent aujourd'hui les nécessités économiques et les besoins de leur propre développement, compte tenu de la manière dont ils ont exprimé ces besoins dans les conférences internationales, à la C. N. U. C. E. D. ou dans les différents débats Nord-Sud, j'estime que la revalorisation des matières premières est à l'évidence ressentie comme une nécessité fondamentale par le tiers monde.

En ce sens, cette nouvelle forme de coopération, particulièrement révélatrice de la politique que nous entendons désormais conduire en ce domaine, s'intègre dans le cadre des revendications des pays du tiers monde et contribue au mieux à leur développement. Elle constitue donc un progrès éminent et est ressentie comme telle.

Au-delà, si le problème que vous posez ne porte pas sur le concept mais sur les termes mêmes de l'accord, je vous renvoie aux propos tenus par M. Josselin. L'Algérie, comme nombre de pays du tiers monde, a jugé cet accord positif. Si c'est cela que vous dénoncez, dites-le clairement et votez la suppression des crédits !

**M. Gilbert Gantier.** J'ai dit tout le contraire. Vous ne pouvez pas me taxer de mauvaise foi.

**M. le président.** La parole est à M. Deniau, rapporteur pour avis.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** J'ai traité de cette affaire dans mon rapport écrit, qui a été adopté à l'unanimité par la commission des affaires étrangères et dans le rapport oral que j'ai présenté hier.

Nous avons vu imposer au budget des affaires étrangères, par un décret du 22 février dernier, une diminution des crédits de 3,5 millions de francs, dont 2 millions pour le budget des affaires culturelles, au titre de l'accord sur le gaz algérien, sous prétexte que c'était une affaire de développement et de coopération.

Contrairement à ce que prétend M. Bellon, les Algériens ont manifesté leur opinion sur cette affaire de façon très vive. Ils ont déclaré que cela ne devait en aucun cas être considéré comme une opération de coopération et de développement et qu'il s'agissait d'une opération commerciale normale. Ils ont insisté là-dessus. Ainsi que je l'ai rappelé, cela a été également le sentiment de l'O. C. D. E., qui, dans le calcul des pourcentages

du produit national et du budget consacrés à la coopération, a refusé de comptabiliser les sommes dont nous parlons dans les apports français à la coopération.

Comme l'a noté M. Gantier, il ne s'agit pas de savoir si nous avons eu raison ou tort de traiter avec l'Algérie sur ces bases, en lui versant une soule supplémentaire pour des produits qui avaient déjà été livrés. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Le Gouvernement a utilisé son droit et son pouvoir de négociation dans cette affaire. Les retombées seront-elles bonnes ou non ? C'est un autre problème qui aurait pu faire l'objet d'un débat particulier. Je dis simplement que les sommes relatives à cette affaire n'ont pas leur place dans le budget du développement et de la coopération. Ainsi que je l'explique dans mon rapport, elles devraient être inscrites comme subvention à Gaz de France au budget du ministère de l'Industrie.

**M. Gilbert Gantier.** C'est très juste !

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Faire figurer ces crédits au budget de la coopération — avec laquelle ils n'ont rien à voir — revient à gonfler artificiellement ceux-ci et risque de constituer un argument pour le ministère des finances, qui considérera qu'il a déjà donné, si je puis dire, une grosse somme au ministère des affaires étrangères au titre de la coopération, alors même que l'affaire en question ne relève pas de sa compétence.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** J'ai tout à l'heure, en répondant à M. Gantier, rappelé que le Premier ministre s'était engagé à présenter à l'Assemblée les accords intergouvernementaux que la Constitution fait obligation de soumettre au Parlement, c'est-à-dire ceux qui comportent des engagements financiers. Or, je répète, l'accord conclu à propos du gaz n'a pas pris la forme d'un accord intergouvernemental.

Mais je ne puis laisser passer les propos qui ont été tenus sans souligner la portée et la signification profonde de cet accord qui semblent être ignorées par l'opposition.

Cet accord participe d'une forme nouvelle, c'est vrai; de soutien aux pays en voie de développement, une forme que nous souhaitons voir se développer, à savoir la prévisibilité, la valorisation des prix des matières premières. Il nous semble que rien ne peut aider mieux le tiers monde que de contribuer à ce qu'il génère les moyens de son développement, à ce que son développement puisse se faire le plus largement possible en autofinancement à partir des ressources qu'il est capable de dégager.

Existe-t-il un meilleur moyen d'assurer ces financements qu'en offrant des garanties sur le plan des matières premières ?

Ce n'est pas vraiment la première fois que nous le faisons. Qu'on se rappelle le protocole « sucre » qui figure dans la convention de Lomé et qui constitue pour les partenaires anglophones de la Communauté une garantie de prix du sucre stable, puisqu'il est fixé au même niveau que celui de la Communauté, ce qui lui permet de connaître à la fois la stabilité pendant une année et, en fait, une croissance constante. Nous avons tous considéré qu'il s'agissait là d'un progrès important.

Permettez-moi de rappeler, à propos de cette même convention de Lomé, que l'élément qui a le plus frappé l'imagination dans le tiers monde est celui qui permet de compenser les chutes de recettes provenant des matières premières, que l'on appelle le « Slabex ».

Permettez-moi de rappeler, à propos de cette même convention effort important a été réalisé par la C. N. U. C. E. D., avec des résultats modestes il est vrai, mais qui relevaient tous de l'idée qu'il convient de stabiliser les cours des matières premières par des accords, d'une part, et par la création d'un fonds commun des matières premières, d'autre part.

Dans tous les cas, les financements qui sont ainsi affectés relèvent bien de l'aide au développement. Qui peut le contester ?

**M. Xavier Deniau.** Les Algériens !

**M. le ministre des relations extérieures.** Eh bien, pour la première fois, nous agissons de la même manière dans un contrat bilatéral.

Était-il déraisonnable de le faire pour le gaz ? Chacun sait que, pour des raisons nationales égoïstes, nous avons besoin de ce gaz et que nous souhaitons conclure ces achats dans une

période correspondant à la conclusion d'autres contrats gaziers, de façon à bien marquer que nous ne tombions sous la dépendance ni de l'Est ni du Sud dans ces fournitures de gaz.

Mais laissons cet élément de côté et revenons-en à l'élément fondamental de la coopération au développement. Quand nous contribuons à valoriser et à stabiliser les cours des matières premières, c'est-à-dire la ressource essentielle d'un pays qui se développe, nous allons dans le bon sens. Nous sommes partis sur une voie nouvelle, une voie que, bien entendu, les entreprises multinationales contrentent, car il est de leur intérêt que les cours de matières premières soient fluctuants, mais une voie qui engage la France dans le vrai sens de l'aide au développement, d'une aide qui est financée par les pays eux-mêmes à partir des ressources qui leur sont garanties.

Je suis donc très fier que la France ait montré la voie. L'Italie la suit maintenant et j'en suis également satisfait.

Quant à la remarque algérienne que le « surpris » ainsi payé ne sera pas nécessairement affecté à des achats en France, c'est une remarque que nous avons entendue bien des fois à propos de l'aide publique au développement. Je rappelle que la France est souvent critiquée pour affecter l'aide qu'elle finance à des projets réalisés par des entreprises françaises, alors que ni d'autres pays, comme la Suède, ni la Communauté n'affectent cette aide. Ils la mettent à la disposition des Etats, qui, ensuite, l'utilisent comme ils l'entendent. Il se trouve que la ressource supplémentaire dont dispose l'Algérie, et qui va l'aider dans son développement, est en grande partie affectée à la France. Cela crée un climat qui donne les résultats que je viens de souligner et je n'ai pas honte d'indiquer que nos relations commerciales en sont facilitées.

Non seulement cet accord « gaz » tend à équilibrer les dépendances françaises en matière énergétique, mais, fondamentalement, il ouvre une voie entièrement nouvelle vers la coopération au développement. Et que l'on ne se fasse pas d'illusion dans cette assemblée : ceux qui voteront contre cet accord « gaz » seront considérés dans une grande partie du monde pour ce qu'ils seront, c'est-à-dire des opposants à ce nouveau mode d'action. Ce serait détestable ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Xavier Deniau.** Je demande la parole !

**M. Gilbert Gantier.** Moi aussi, monsieur le président.

**M. le président.** Messieurs, je ne puis vous la donner.

La parole est à M. Montdargent.

**M. Robert Montdargent.** La réponse de M. le ministre des relations extérieures, que j'approuve sur le fond et dans la forme, abrégera mon intervention.

M. Gantier et M. Deniau semblent vouloir, à propos de cet accord « gaz », se cacher derrière des problèmes techniques.

**M. Xavier Deniau.** Pas du tout !

**M. Robert Montdargent.** Je comprends parfaitement la nostalgie de M. Gantier, qui le pousse à refuser...

**M. Gilbert Gantier.** C'est inadmissible ! Je n'ai jamais dit cela !

**M. Robert Montdargent.** Monsieur Gantier, je ne vous ai pas interrompu. Laissez-moi donc développer mon argumentation.

**M. Gilbert Gantier.** Vous interprétez ma pensée d'une façon totalement inexacte !

**M. Robert Montdargent.** Cette nostalgie, dis-je, vous pousse à refuser la nouvelle politique de coopération et singulièrement avec l'Algérie, car celle-ci représente un symbole.

Or l'accord « gaz » signé le 3 février dernier est le type même des accords qui attestent les nouveaux rapports qui doivent et qui peuvent maintenant s'établir entre le Nord et le Sud, des accords qui, comme l'a rappelé M. le ministre, intègrent les intérêts concordants des Etats contractants.

En l'espèce, nous ne faisons pas de l'Algérie ni des autres Etats qui veulent discuter de ces problèmes avec nous des partenaires otages, mais des partenaires à part entière, avec lesquels le débat est parfaitement ouvert.

Un récent voyage en Algérie — où je n'ai pas du tout entendu les échos dont a fait état voilà quelques instants M. Deniau...

**M. Xavier Deniau.** C'est une déclaration officielle du Gouvernement algérien !

**M. Robert Montdargent.** ... m'a prouvé à quel point nos partenaires algériens apprécient hautement cet accord. A ce voyage participaient plusieurs membres de la commission des affaires étrangères, dont un de l'opposition. Nous nous sommes notamment rendus à Arzew où nous avons interrogé non seulement nos partenaires, mais aussi nos concitoyens. Les uns et les autres ont affirmé leur volonté de défendre cet accord, qui est un bon accord.

Pour toutes ces raisons, le groupe communiste est fermement opposé à cet amendement. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. Xavier Deniau.** Monsieur le président, je souhaite répondre au Gouvernement.

**M. le président.** Mes chers collègues, j'ai été très libéral, durant cette matinée, dans l'application du règlement de l'Assemblée. Alors qu'on ne donne habituellement la parole qu'aux rapporteurs de la commission des finances, je l'ai donnée à tous les rapporteurs des commissions saisies pour avis. C'est dans ces conditions, monsieur Deniau, que vous avez eu la parole.

Quant à vous, monsieur Gantier, vous savez très bien que, l'auteur d'un amendement ne peut, après l'avoir défendu, reprendre la parole après que la commission et le Gouvernement ont donné leur avis, et que le président ne peut ensuite donner la parole qu'à un orateur d'opinion contraire. C'est une procédure démocratique.

**M. Gilbert Gantier.** J'ai été mis en cause !

**M. Xavier Deniau.** C'est une mise en cause ridicule ! Je demanderai la parole en fin de débat pour un fait personnel.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 183.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 163.

(Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

**M. le président.** Sur le titre V, M. Alain Madelin a présenté un amendement n° 206, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 15 522 000 francs. »

Cet amendement n'est pas soutenu.

Sur le titre V, le Gouvernement a présenté un amendement n° 164 ainsi rédigé :

« Majorer les autorisations de programme de 10 830 000 francs et les crédits de paiement de 8 420 000 francs. »

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** Il me paraît inutile d'insister sur cet amendement, comme d'ailleurs sur l'amendement n° 165, qui sera appelé ensuite.

Quel est l'avis de la commission ?

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Favorable aux amendements n° 164 et 165.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 164.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V, modifiées par l'amendement n° 164.

(Les autorisations de programme du titre V, ainsi modifiées, sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V, modifiés par l'amendement n° 164.

(Les crédits de paiement du titre V, ainsi modifiés, sont adoptés.)

**M. le président.** Sur le titre VI, le Gouvernement a présenté un amendement n° 165 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 25 268 000 francs et les crédits de paiement de 16 572 000 francs. »

Cet amendement a déjà été soutenu par le Gouvernement et la commission a donné son avis.

Je mets aux voix l'amendement n° 165.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI, modifiées par l'amendement n° 165.

(Les autorisations de programme du titre VI, ainsi modifiées, sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 165.

(Les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

## II. — COOPÉRATION

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Relations extérieures : II. — Coopération ».

Je donne lecture du libellé de la ligne II des relations extérieures de l'état B :

« II. — Coopération. »

Le Gouvernement a présenté un amendement n° 166 ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'intitulé de la ligne II des relations extérieures de l'état B :

« II. Coopération et développement »

La parole est à M. le ministre chargé de la coopération et du développement.

**M. le ministre chargé de la coopération et du développement.** Il s'agit de mettre le langage en accord avec les décisions qui ont été prises quant aux transferts de crédits.

Au demeurant, la formule « coopération et développement » était déjà apparue lors de la constitution du Gouvernement en mai 1981. Mais cette appellation ne s'est concrétisée qu'avec les décrets du 27 juillet dernier.

Maintenant que sont constituées les deux nouvelles masses à l'intérieur du budget du ministère des relations extérieures, il y a lieu de changer le titre de la section II de ce budget.

Tel est l'objet de cet amendement.

Afin de faire gagner du temps à l'Assemblée, monsieur le président, je ne reprendrai pas la parole sur les amendements n° 167, 168, 169, 170 et 171.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération et le développement.** Lorsque la commission des finances s'est réunie, elle ne disposait pas des amendements dans la forme où ils sont présentés aujourd'hui par M. le ministre de la coopération et du développement. Aussi avait-elle demandé à celui-ci de bien vouloir venir s'exprimer devant elle.

La commission avait réservé son vote sur les crédits, car elle souhaitait avoir une vue d'ensemble des transferts.

A la suite des explications qui nous ont été fournies, nous avons émis un avis favorable sur l'ensemble des dispositions proposées par M. le ministre.

Aussi ne reprendrai-je pas la parole, monsieur le président, sur les amendements n° 167, 168, 169, 170 et 171 du Gouvernement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 166.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** En conséquence, la ligne II des relations extérieures de l'état B est ainsi rédigée.

Je donne lecture de l'état B :

## ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 17 486 889 francs ;

« Titre IV : 297 857 688 francs. »

Sur le titre III, le Gouvernement a présenté un amendement n° 167 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 190 268 821 francs. »

Cet amendement a déjà été soutenu par le Gouvernement et la commission a donné son avis.

Je mets aux voix l'amendement n° 167.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement n° 167.

(Le titre III, ainsi modifié, est adopté.)

**M. le président.** Sur le titre IV, le Gouvernement a présenté un amendement n° 168 ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 2 150 424 522 francs. »

Cet amendement a déjà été soutenu par le Gouvernement et la commission a donné son avis.

Je mets aux voix l'amendement n° 168.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 168.

(Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

**M. le président.** Je donne lecture du libellé de la ligne II des relations extérieures de l'état C :

« II. — Coopération. »

Le Gouvernement a présenté un amendement n° 169 ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'intitulé de la ligne II des relations extérieures de l'état C :

« II. Coopération et développement. »

Cet amendement a déjà été soutenu par le Gouvernement et la commission a donné son avis.

Je mets aux voix l'amendement n° 169.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** En conséquence, la ligne II de l'état C est ainsi rédigée.

Je donne lecture de l'état C :

## ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

### TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 15 830 000 francs ;

« Crédits de paiement : 5 251 000 francs. »

### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 387 millions de francs ;

« Crédits de paiement : 373 770 000 francs. »

Sur le titre V, le Gouvernement a présenté un amendement n° 170 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 10 830 000 francs et les crédits de paiement de 8 420 000 francs. »

Cet amendement a déjà été soutenu par le Gouvernement et la commission a donné son avis.

Je mets aux voix l'amendement n° 170.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V, modifiées par l'amendement n° 170.

(Les autorisations de programme du titre V, ainsi modifiées, sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V, modifiés par l'amendement n° 170.

(Les crédits de paiement du titre V, ainsi modifiés, sont adoptés.)

**M. le président.** Sur le titre VI, le Gouvernement a présenté un amendement n° 171 ainsi rédigé :

« Majorer les autorisations de programme de 21 022 000 francs et les crédits de paiement de 12 326 000 francs. »

Cet amendement a déjà été soutenu par le Gouvernement et la commission a donné son avis.

Je mets aux voix l'amendement n° 171.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI, modifiées par l'amendement n° 171.

(Les autorisations de programme du titre VI, ainsi modifiées sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 171.

(Les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

**M. le président.** En complément de ses amendements n° 162 à 171, le Gouvernement a présenté un amendement n° 172 aménageant l'état F en fonction de la nouvelle répartition entre les sections I et II du budget des relations extérieures.

L'état F étant annexé à l'article 45 qui n'est rattaché à aucune discussion budgétaire, cet amendement sera examiné lors de la discussion des articles non rattachés.

#### Après l'article 72.

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements n° 207, 43, 44, 125 et 66 tendant à insérer des articles additionnels après l'article 72.

Ces amendements peuvent être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 207, présenté par M. Josselin, est ainsi rédigé :

« Après l'article 72, insérer le nouvel article suivant :

« I. — A compter de la loi de finances pour 1984 seront récapitulés, chaque année, en annexe au fascicule budgétaire du ministère des relations extérieures, par ministère et par chapitre, les crédits de toute nature qui concourent, sous une forme multilatérale et bilatérale, à l'action extérieure de la France.

« Y seront adjoints les montants des prêts inscrits au sein des comptes spéciaux du Trésor.

« En outre, trois annexes préciseront selon les mêmes critères les crédits qui concourent :

« 1° à l'action européenne de la France auxquels sera adjoint le montant du prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la Communauté économique européenne.

« 2° à la coopération avec les Etats en voie de développement auxquels seront adjointes les autres charges du Trésor.

« 3° à l'action culturelle de la France.

« II. — L'article 48 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 est abrogé. »

L'amendement n° 43, présenté par M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et M. Josselin, est ainsi rédigé :

« Après l'article 72, insérer le nouvel article suivant :

« A compter de la loi de finances pour 1984 seront récapitulés par ministère et par chapitre chaque année, en annexe au fascicule budgétaire du ministère des rela-

tions extérieures, les crédits de toute nature qui concourent à l'action extérieure de la France, ainsi que le montant des prêts inscrits au sein des comptes spéciaux du Trésor. »

L'amendement n° 44, présenté par M. Pierret, rapporteur général, et M. Méhaignerie, est ainsi rédigé :

« Après l'article 72, insérer le nouvel article suivant :

« A compter de la loi de finances pour 1984 seront récapitulés par ministère et par chapitre, chaque année, en annexe au fascicule budgétaire du ministère des relations extérieures, les crédits de toute nature qui concourent sous une forme multilatérale et bilatérale à l'action européenne de la France ainsi que le montant du prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la Communauté économique européenne. »

Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° 125 est présenté par Mme Neiertz, rapporteur pour avis, et M. André Bellon ; l'amendement n° 66 est présenté par M. André Bellon et les membres du groupe socialiste.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Après l'article 72, insérer le nouvel article suivant :

« A compter de la loi de finances pour 1984 seront récapitulés par ministère et par chapitre, chaque année, en annexe au fascicule budgétaire du ministère des relations extérieures, les crédits de toutes natures qui concourent sous une forme multilatérale et bilatérale à l'action culturelle à l'étranger de la France. »

La parole est à M. Josselin, pour soutenir l'amendement n° 207.

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Mes chers collègues, la commission des finances a adopté à l'unanimité deux amendements relatifs aux crédits qui concernent la politique extérieure de la France et sa politique européenne.

La commission des affaires étrangères a elle-même adopté un amendement relatif à la politique culturelle présenté par M. Bellon.

Dans les deux cas, il s'agit, chacun l'a compris, de permettre au Parlement de mieux apprécier à la fois l'ensemble des moyens mis au service de la politique extérieure de la France et de mieux repérer ce qui a trait à la politique européenne et à la politique culturelle.

Dans un souci d'harmonisation, je propose un amendement qui reprend l'ensemble de ces trois textes en y ajoutant le problème des crédits consacrés à l'aide au développement, car ce problème reste posé.

En application de la loi de finances de 1963, une annexe est publiée chaque année. Mais ce document appelle à l'évidence quelques améliorations, c'est le moins qu'on puisse en dire, dans sa présentation.

En d'autres termes, je propose, par l'amendement n° 207, de supprimer l'annexe en question et d'y substituer un autre document. Cela devrait permettre au Parlement de disposer, en annexes aux deux fascicules budgétaires du ministère des relations extérieures, de quatre documents : le premier retraçant l'effort financier de la France en ce qui concerne sa politique extérieure, le deuxième retraçant sa politique européenne, le troisième sa politique d'aide au développement et le quatrième sa politique culturelle extérieure.

**M. le président.** Je pense, monsieur Josselin, que vous renoncez, de ce fait, à présenter les amendements n° 43 et 44.

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Bien sûr !

**M. le président.** La parole est à Mme Neiertz, rapporteur pour avis, pour soutenir l'amendement n° 125.

**Mme Véronique Neiertz, rapporteur pour avis.** M. Josselin vient d'expliquer pourquoi nous souhaitons avoir un fascicule annexe récapitulant les dépenses culturelles de la France à l'étranger.

**M. le président.** La parole est à M. Bellon, pour soutenir l'amendement n° 66.

**M. André Bellon.** L'amendement n° 66 reprend en fait d'autres amendements. Il tend à créer ce qu'on appelle en jargon budgétaire des « jaunes », afin de répondre aux problèmes de nomenclature qui ont été évoqués ce matin.

En qualité de rapporteur pour avis, j'estime qu'il conviendrait, au 3<sup>e</sup> de l'amendement n° 207, d'ajouter, après les mots : « à l'action culturelle de la France », les mots : « à l'extérieur ».

Je me demande par ailleurs si, dans le 2<sup>e</sup>, il ne faudrait pas mentionner la Caisse centrale de coopération économique.

**M. le président.** Nous ne pouvons pas faire du travail de commission en séance publique, mon cher collègue.

La parole est à M. Alain Vivien, rapporteur spécial.

**M. Alain Vivien, rapporteur spécial.** Il suffirait que le Gouvernement confirme que la Caisse centrale de coopération économique est également concernée. Inutile de le préciser dans l'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** La commission des affaires étrangères, n'ayant pas eu connaissance des amendements en discussion, n'a donc pas émis d'avis.

Toutefois, l'amendement qui tend à regrouper dans une nomenclature claire l'ensemble des opérations de développement à l'accord de non groupe. Son adoption éviterait probablement des débats comme celui qui nous avons eu tout à l'heure à propos de l'imputation budgétaire du gaz d'Algérie.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre des relations extérieures.** Mon collègue chargé des affaires européennes a déjà indiqué combien il se félicitait de la proposition permettant d'identifier ce que représente l'action européenne de la France et je crois que M. le ministre chargé de la coopération et du développement a manifesté un sentiment identique. Un effort en ce sens a d'ailleurs déjà été fait grâce aux « jaunes ».

Le Gouvernement appuie chaleureusement l'amendement n° 207. Il serait en effet très heureux que l'action extérieure, l'action européenne, l'action de coopération culturelle et l'action de coopération et d'aide au développement soient clairement identifiables.

Je ferai quelques remarques complémentaires.

D'abord, il s'agit, dans tous les cas, de notre action extérieure. Ainsi, au 3<sup>e</sup> de l'amendement n° 207, « l'action culturelle de la France » doit s'entendre comme l'action culturelle de la France à l'étranger.

En second lieu, nous étudierons avec les services compétents comment, à la faveur de la présentation des crédits dans les différentes annexes et sous-annexes, identifier les personnels qui contribuent à la mise en œuvre de ces crédits.

Je suggère enfin à M. Josselin que le 1<sup>er</sup> de son amendement n° 207 ne fasse référence qu'à « l'action européenne de la France ». En effet, cet alinéa fait également référence aux « recettes de l'Etat ». Je rappelle que la contribution de la France au budget de la Communauté ne prend pas uniquement la forme d'une contribution prélevée sur les recettes de l'Etat — en l'occurrence un prélèvement sur la T.V.A. — mais se traduit également par l'abandon de droits de douane, ce qu'on appelle la « cotisation sucre », et les prélèvements agricoles, qui ne relèvent incontestablement pas des recettes de l'Etat. Je crains donc que la formulation du 1<sup>er</sup> de l'amendement n° 207 ne soit trop restrictive.

De même que le 3<sup>e</sup> de cet amendement retient l'expression : « à l'action culturelle de la France », je suggère que le 1<sup>er</sup> s'en tienne à la formule : « à l'action européenne de la France ».

Mais il est bien entendu que les différents modes d'action seront identifiés. Je précise par ailleurs que l'action de la Caisse centrale de coopération économique sera prise en compte au titre de l'action de coopération.

**M. le président.** Monsieur Josselin, acceptez-vous de rectifier l'amendement n° 207 ?

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, vous souhaitez préciser : « à l'action culturelle de la France à l'étranger ».

**M. le ministre des relations extérieures.** Je ne demande pas de précision.

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Cette précision va de soi eu égard à ce qui précède mais je ne suis pas opposé à rectifier mon amendement en ce sens.

**M. le ministre des relations extérieures.** Je le répète : je ne demande rien !

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Vous suggérez que le 1<sup>er</sup> ne conserve que les mots : « à l'action européenne de la France ». Je vous fais remarquer que, dans le projet de loi de finances, après le « prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales » figure le « prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des Communautés économiques européennes ».

Si vous estimez que la formulation que vous proposez est plus large, je ne vois que des avantages à disposer, au-delà du document que je viens de mentionner, d'un autre document où serait retracé l'ensemble des recettes qui concourent à la politique européenne.

J'accepte donc bien volontiers ces modifications. Le 1<sup>er</sup> deviendrait : « à l'action européenne de la France » et le 3<sup>e</sup> : « à l'action culturelle de la France à l'étranger ».

**M. le président.** La parole est à Mme Neiertz, rapporteur pour avis.

**Mme Véronique Neiertz, rapporteur pour avis.** Il est bien entendu que, lorsque nous proposons de récapituler les crédits de toutes natures qui concourent à l'action culturelle de la France à l'étranger, ceux-ci comprennent les dépenses relatives au personnel.

**M. le président.** La parole est à M. Josselin.

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** En ce qui concerne la Caisse centrale de coopération économique, la question reste posée. Peut-on avoir l'assurance, sans que cela figure expressément dans le texte, que son action sera retracée dans l'annexe en question ?

**M. le président.** M. le ministre vous a donné des assurances à ce sujet.

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** J'aimerais être complètement rassuré.

**M. le ministre des relations extérieures.** Je vous ai donné toutes assurances il y a quelques minutes.

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Je souhaite enfin que les rapporteurs de la commission des finances soient associés à la préparation de documents de ce genre. Je crois que chacun y trouverait son compte.

**M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.** Il faudrait également que les rapporteurs de la commission des affaires étrangères en aient connaissance !

**M. le président.** La parole est à M. Séguin.

**M. Philippe Séguin.** Une distinction opérée par M. le ministre des relations extérieures n'est pas prise en compte, je le crains, par l'amendement n° 207. M. le ministre des relations extérieures voit en effet une différence entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> de cet amendement. Pour lui, la coopération visée au 2<sup>e</sup> est de caractère économique, la coopération culturelle relevant du 3<sup>e</sup>.

La rédaction de cet amendement risque de conduire à compter deux fois les dépenses d'action culturelle : au titre du 2<sup>e</sup> puisque, après tout, les dépenses de caractère culturel dans les pays africains sont des dépenses de coopération, et au titre du 3<sup>e</sup>, dans l'action culturelle.

**M. Charles Josselin, rapporteur spécial.** Etes-vous au courant d'une certaine restructuration ?

**M. Philippe Séguin.** Afin de ne pas conduire l'opposition, l'an prochain, à vous reprocher de faire une présentation très avantageuse des données financières de votre politique en comptant deux fois les mêmes opérations ou les mêmes personnels, il conviendrait peut-être de préciser le 2<sup>e</sup> de l'amendement n° 207.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. le ministre des relations extérieures.** Cette remarque est tout à fait pertinente, mais je tiens à souligner que ce ne sera pas le seul cas où certaines actions françaises seront comptées deux fois et plus.

Je rappelle que l'annexe générale porte sur l'action extérieure de la France. Celle-ci couvrira évidemment la coopération économique et la coopération culturelle. Mais des actions devront être nécessairement comptées au titre de notre coopération avec les pays en voie de développement alors qu'elles concerneront également notre action culturelle extérieure.

Des chevauchements sont inévitables et des sommes pourront être comptées deux fois.

**M. Philippe Séguin.** L'essentiel est de le dire au départ !

**M. le ministre des relations extérieures.** Il y en aura sans doute d'autres. Ainsi, le lycée français de Londres relève incontestablement de notre action culturelle extérieure mais il sera peut-être nécessaire de préciser, au titre de l'action européenne de la France, d'une part, et, d'autre part, à la fin du 3<sup>e</sup>, à ajouter les mots : « à l'étranger ».

**M. Philippe Séguin.** Je le répète : l'essentiel est de le dire !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 207, compte tenu des rectifications introduites par M. Josselin, tendant à rédiger ainsi le 1<sup>er</sup> du I de cet amendement : « à l'action européenne de la France », d'une part, et, d'autre part, à la fin du 3<sup>e</sup>, à ajouter les mots : « à l'étranger ».

*(L'amendement, ainsi rectifié, est adopté.)*

**M. le président.** En conséquence, les amendements n° 43 et 44 de la commission des finances, n° 125 de la commission des affaires étrangères et n° 66 de M. André Bellon tombent.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des relations extérieures, du ministère des affaires européennes et du ministère de la coopération et du développement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### FAIT PERSONNEL

**M. le président.** La parole est à M. Deniau, pour un fait personnel.

**M. Xavier Deniau.** Je proteste très vivement contre l'amalgame auquel a procédé M. Montdargent entre le fait que je me sois élevé contre l'imputation budgétaire du surcoût du gaz algérien qui est imposée au ministère des affaires étrangères et mon opinion sur le fond de l'affaire.

Les réponses mêmes du ministère des relations extérieures montrent bien que cette imputation budgétaire lui a été imposée.

Ce procédé, qui a conduit à supprimer cette année la moitié des opérations nouvelles de la direction des affaires culturelles et qui pèsera lourdement sur le budget de l'année prochaine est un très mauvais procédé.

Il est inadmissible que l'on prétende, en se fondant sur une opinion technique qui a d'ailleurs été partagée par la commission, me faire prendre position sur le fond, et j'aimerais que M. Montdargent le reconnaisse.

**M. le président.** Monsieur Deniau, vos propos figureront au *Journal officiel*.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Affaires sociales et solidarité nationale, travail, articles 66 et 68 à 71 :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : Annexe n° 1. — Section commune : M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial ;

Annexe n° 2, tome I : M. Daniel Benoist, rapporteur spécial. Commission des affaires étrangères : Avis n° 1167. — Population immigrée - tome VI : M. François Asensi.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales : Avis n° 1166 : solidarité nationale, tome I : M. Joseph Legrand ; famille et population, tome II : M. Henri Bayard ; handicapés, tome III : M. Louis Besson ; personnes âgées, tome IV : M. Jean Laborde ; population immigrée, tome V : M. Jean-Michel Belorgey ; travail, tome VI : M. Michel Coffineau.

Communication et radio-télévision (lignes 60 à 62 de l'état E) et article 50 :

Annexe n° 10. — M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome VIII (communication), de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1166, tome IX (radio-télévision), de M. Alain Bocquet, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à douze heures vingt.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

## 1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 18 Novembre 1982.

### SCRUTIN (N° 408)

Sur l'amendement n° 20a de M. Charles Millon au titre IV de l'état B annexé à l'article 29 du projet de loi de finances pour 1983. (Ministère des relations extérieures, services diplomatiques et généraux : supprimer les 322 064 762 francs de crédits destinés aux échanges culturels.)

Nombre de votants..... 482  
 Nombre des suffrages exprimés..... 480  
 Majorité absolue..... 241

Pour l'adoption..... 153  
 Contre..... 327

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### Ont voté pour :

MM.  
 Alphandery.  
 Ansquer.  
 Aubert (Emmanuel).  
 Aubert (François d').  
 Audinot.  
 Barnier.  
 Barre.  
 Barrot.  
 Bas (Pierre).  
 Baudouin.  
 Baumel.  
 Bayard.  
 Bégault.  
 Benouville (de).  
 Bergelin.  
 Bigeard.  
 Birraux.  
 Bizez.  
 Blanc (Jacques).  
 Bonnet (Christian).  
 Bourg-Broc.  
 Bouvard.  
 Brial (Benjamin).  
 Briane (Jean).  
 Brocard (Jean).  
 Brochard (Albert).  
 Caro.  
 Cavallé.  
 Chaban-Delmas.  
 Charé.  
 Charles.  
 Chasseguet.  
 Chirac.  
 Clément.  
 Colinat.  
 Cornette.  
 Corrèze.  
 Cousté.  
 Couve de Murville.  
 Daillet.  
 Dassault.  
 Debré.  
 Delatre.  
 Delfosse.  
 Deprez.  
 Desanlis.  
 Dominati.  
 Doussel.  
 Durand (Adrien).  
 Durr.  
 Esdras.  
 Faiala.

Fèvre.  
 Filion (François).  
 Fontaine.  
 Fossé (Roger).  
 Fouchier.  
 Foyer.  
 Frédéric-Dupont.  
 Gailley (Robert).  
 Gantier (Gilbert).  
 Gascher.  
 Gastines (de).  
 Gaudin.  
 Geng (Francis).  
 Gengenwin.  
 Gissinger.  
 Goasduff.  
 Godefroy (Pierre).  
 Godfrain (Jacques).  
 Gorse.  
 Goulet.  
 Guichard.  
 Haby (Charles).  
 Haby (René).  
 Hamelin.  
 Mme Harcourt.  
 (Florence d').  
 Harcourt.  
 (François d').  
 Mme Hauteclouque.  
 (de).  
 Inchauspé.  
 Julia (Didier).  
 Juvenin.  
 Kaspereit.  
 Koehl.  
 Krieg.  
 Labbé.  
 La Combe (René).  
 Lafleur.  
 Lancien.  
 Laurul.  
 Léotard.  
 Lestas.  
 Ligot.  
 Lipkowski (de).  
 Madelin (Alain).  
 Marcellin.  
 Marcus.  
 Marelle.  
 Masson (Jean-Louis).  
 Mathieu (Glibert).  
 Mauger.  
 Maujouan du Gasset.

Mayoud.  
 Médecin.  
 Mehaignerie.  
 Mesmin.  
 Messmer.  
 Mestre.  
 Micaux.  
 Millon (Charles).  
 Miossec.  
 Mme Missoffe.  
 Mme Moreau.  
 (Louise).  
 Narquin.  
 Noir.  
 Nungesser.  
 Ornano (Michel d').  
 Perbet.  
 Péricard.  
 Pernin.  
 Perrut.  
 Petit (Camille).  
 Peyreffitte.  
 Pinte.  
 Pons.  
 Prémaumont (de).  
 Priolot.  
 Raynal.  
 Richard (Luclen).  
 Rigaud.  
 Rocca Serra (de).  
 Russinot.  
 Sabié.  
 Salmon.  
 Santoni.  
 Sautier.  
 Sauvalgo.  
 Séguin.  
 Seillinger.  
 Sergheraert.  
 Soisson.  
 Sprauer.  
 Stasi.  
 Tiberi.  
 Touban.  
 Tranchant.  
 Vallex.  
 Vivien (Robert-André).  
 Vuillaume.  
 Wagner.  
 Welsenhorn.  
 Wolff (Claude).  
 Zeiler.

### Ont voté contre :

MM.  
 Adevah-Pœuf.  
 Alaize.  
 Alfonsi.  
 Anciant.  
 Ansart.  
 Asensi.  
 Aumont.  
 Badet.  
 Ealligand.  
 Bally.  
 Balmigère.  
 Bapt (Gérard).  
 Bardin.  
 Barthe.  
 Bartolone.  
 Bassinet.  
 Bateux.  
 Battist.  
 Baylet.  
 Bayou.  
 Beauvils.  
 Beaufort.  
 Bèche.  
 Becc.  
 Beix (Roland).  
 Bellon (André).  
 Belorgey.  
 Beltrame.  
 Benedetti.  
 Benetière.  
 Benoist.  
 Beregovny (Michel).  
 Bernard (Jean).  
 Bernard (Pierre).  
 Bernard (Roland).  
 Berson (Michel).  
 Bertile.  
 Besson (Louis).  
 Billardon.  
 Billon (Alain).  
 Blatt (Paul).  
 Bockel (Jean-Marie).  
 Bocquet (Alain).  
 Bois.  
 Bonnemaïson.  
 Bonnet (Alain).  
 Bonrepaux.  
 Borel.  
 Boucheron.  
 (Charente).  
 Boucheron.  
 (Ille-et-Vilaine).  
 Bourget.  
 Bourguignon.  
 Braine.  
 Briland.  
 Brune (Alain).  
 Brunet (André).  
 Brunhes (Jacques).  
 Bustin.  
 Cabé.  
 Mme Cacheux.  
 Cambolive.  
 Carraz.  
 Cartelet.  
 Cartrand.  
 Cassaing.  
 Castor.  
 Cathala.  
 Caumont (de).  
 Césaire.  
 Mme Chaigneau.

Chanfrault.  
 Chapuis.  
 Charpentier.  
 Charzat.  
 Chaubard.  
 Chauveau.  
 Chénard.  
 Chevallier.  
 Chomat (Paul).  
 Chouat (Didier).  
 Coffineau.  
 Colin (Georges).  
 Collomb (Gérard).  
 Colonna.  
 Combasteil.  
 Mme Commergnat.  
 Couillet.  
 Couqueberg.  
 Darinot.  
 Dassonville.  
 Defontaine.  
 Deboux.  
 Delanoë.  
 Delchedde.  
 Delisle.  
 Denvers.  
 Dersnier.  
 Deschaux-Beaume.  
 Desgranges.  
 Dessen.  
 Desrade.  
 Dhaille.  
 Dollo.  
 Douyère.  
 Drouin.  
 Dubedout.  
 Ducloué.  
 Dumas (Roland).  
 Dumont (Jean-Louis).  
 Dupilet.  
 Duprat.  
 Mme Dupuy.  
 Duraffour.  
 Durbec.  
 Durieux (Jean-Paul).  
 Duronia.  
 Duroure.  
 Durupt.  
 Dutard.  
 Ecutia.  
 Estier.  
 Evlin.  
 Faugaret.  
 Faure (Maurice).  
 Mme Féret.  
 Fleury.  
 Floch (Jacques).  
 Florian.  
 Forgues.  
 Formi.  
 Fourné.  
 Mme Frachon.  
 Mme Fraysse-Cazalis.  
 Frèche.  
 Frelaut.  
 Gabarrou.  
 Gallard.  
 Gallet (Jean).  
 Gallo (Max).  
 Garcin.  
 Garmendia.

Carrouste.  
 Mme Gaspard.  
 Gatel.  
 Germon.  
 Giovannelli.  
 Mme Gœuriot.  
 Gourmelon.  
 Goux (Christian).  
 Gouze (Hubert).  
 Gouzes (Gérard).  
 Gréard.  
 Guidoni.  
 Guyard.  
 Haesebrouck.  
 Ilage.  
 Mme Hallmi.  
 Hauteclouque.  
 Haye (Kléber).  
 Hermier.  
 Mme Horvath.  
 Hory.  
 Hauteclouque.  
 Huguet.  
 Huyghues.  
 des Etages.  
 Ibanès.  
 Istace.  
 Mme Jacq (Marie).  
 Mme Jacquaint.  
 Jagoret.  
 Jalton.  
 Jans.  
 Jarosz.  
 Jolin.  
 Joseph.  
 Jospin.  
 Josselin.  
 Jourdan.  
 Journet.  
 Joxe.  
 Julien.  
 Kucheida.  
 Labazée.  
 Laborde.  
 Lacombe (Jean).  
 Lagorce (Pierre).  
 Laignel.  
 Lajoie.  
 Lambert.  
 Laveng (Louis).  
 Lassale.  
 Laurent (André).  
 Laurisergues.  
 Lavédrine.  
 Le Baill.  
 Le Bris.  
 Le Coadre.  
 Mme Lecuir.  
 Le Drian.  
 Le Foil.  
 Lefranc.  
 Le Gars.  
 Legrand (Joseph).  
 Lejeune (André).  
 Le Mcur.  
 Lengagne.  
 Leonetti.  
 Loncle.  
 Lotte.  
 Luisi.  
 Madrelle (Bernard).  
 Mahéas.

Maisonnat.	Pen (Albert).	Sainte-Marie.
Malandain.	Pénicaut.	Sanmarco.
Malgras.	Perrier.	Santa Cruz.
Malvy.	Pesce.	Santrou.
Marchais.	Peuziat.	Sapin.
Marchand.	Philibert.	Sarre (Georges).
Mas (Roger).	Pidjot.	Schiffner.
Masse (Marlus).	Picrret.	Schreiner.
Massion (Marc).	Pignon.	Sénès.
Massot.	Pinard.	Mme Scard.
Mazoin.	Pistre.	Souchon (René).
Mellick.	Planchou.	Mme Soum.
Menga.	Poignant.	Soury.
Mercieca.	Popereu.	Mme Sublet.
Metais.	Forelli.	Suchod (Michel).
Metzinger.	Portheault.	Sueur.
Michel (Claude).	Pourchon.	Tabaneu.
Michel (Henri).	Prat.	Taddei.
Mitterrand (Gilbert).	Prouvost (Pierre).	Tavernier.
Mocœur.	Proveux (Jean).	Testu.
Montdargent.	Mme Provost	Tinseau.
Mme Mora	(Eliane).	Tondon.
(Christiane).	Queyranne.	Tourné.
Moreau (Paul).	Quilès.	Mme Tontain.
Mortelette.	Ravassard.	Vacant.
Moulinet.	Raymond.	Vadepied (Guy).
Moutoussamy.	Renard.	Valreff.
Natiez.	Renault.	Vennin.
Mme Nelertz.	Richard (Alain).	Verdon.
Mme Nevoux.	Rieubon.	Vial-Massat.
Nilès.	Rigal.	Vidal (Joseph).
Notebart.	Rimbault.	Villette.
Odru.	Robin.	Vivien (Alain).
Oehler.	Rodet.	Vouillot.
Olmeta.	Roger (Emile).	Wacheux.
Ortet.	Roger-Machart.	Wilquin.
Mme Osselin.	Rouquet (René).	Worms.
Mme Patrat.	Rouquette (Roger).	Zarka.
Patriat (François).	Rousseau.	Zuccarelli.

**Se sont abstenus volontairement :**

MM. Hamel et Stirn.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Branger, Deniau, Fuchs, Hunault, Royer et Théaudin.

**Excusé ou absent par congé :**

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Grussenmeyer.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Jean-Pierre Michel, qui présidait la séance.

**ANALYSE DU SCRUTIN****Groupe socialiste (286) :**

Contre : 283 ;

Non-votants : 3 : MM. Mermaz (président de l'Assemblée nationale), Michel (Jean-Pierre) (président de séance), Théaudin.

**Groupe R. P. R. (90) :**

Pour : 88 ;

Non-votant : 1 : M. Deniau ;

Excusé : 1 : M. Grussenmeyer.

**Groupe U. D. F. (63) :**

Pour : 60 ;

Abstentions volontaires : 2 : MM. Hamel, Stirn ;

Non-votant : 1 : M. Fuchs.

**Groupe communiste (44) :**

Contre : 44.

**Non-inscrits (8) :**

Pour : 5 : MM. Audinot, Fontaine, Juventin, Sergheraert, Zeller ;

Non-votants : 3 : MM. Branger, Hunault, Royer.

**Mise au point au sujet du présent scrutin.**

M. Théaudin, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».